



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

OBJET : DCA_002/2026_COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de délégués en exercice : **85**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-SIX FEVRIER A 18H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 70

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, M. RAYSSAC, M. DUBOS, M. OLIVIER, MME COMBA, MME VEYRET, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. RIERA, M. DE SERMET, M. BONNET, M. CAUSSE, M. ROUX, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M.VERDIE), M. BACQUA, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, MME DOTTOR (SUPPLEANTE DE M. DOUMERGUE), MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. DREUIL, M. LABORIE ET M. DELPECH.

Absents : 15

M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, MME LASMAK, M. BRUNEAU, M. LAFUENTE, MME ANNETTE-OGIER, MME MEYNARD, MME THEPAUT, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. PROUZET ET M. SANCHEZ.

Pouvoirs : 13

M. ZAMBONI A MME KHERKHACH
MME LAUZZANA A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. BENATTI A MME DEJEAN-SIMONITI
MME MAIOROFF A M. FELLAH
MME LASMAK A M. DUPONT
M. BRUNEAU A MME DELCROS
MME ANNETTE-OGIER A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL
MME THEPAUT A M. DE SERMET
M. BUISSON A M. VALETTE
M. PONSOLLE A M. GILLY
M. PROUZET A M. TOVO
M. SANCHEZ A M. DAILLEDOUZE

Secrétaire de séance : MME MARJORIE DELCROS

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 20 FEVRIER 2026

Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte financier unique nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2025. Depuis 2022, le compte administratif de l'ordonnateur est fusionné avec le compte de gestion du comptable pour former le compte financier unique (cf maquette budgétaire jointe au rapport).

Pour chacun des 9 budgets de l'Agglomération (un budget principal et 8 budgets annexes), vous seront présentées les principales réalisations en fonctionnement et en investissement ainsi que les principaux ratios de pilotage.

S'agissant du budget principal, les décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires 2025 et de l'adoption du budget primitif 2025 ont porté leurs fruits. La mise en œuvre et le suivi rigoureux du plan d'économies en fonctionnement ont permis de dégager 4M€ d'épargne brute supplémentaire et de repasser au-dessus de la barre des 20% de taux d'épargne brute. Combinée à la réduction et au lissage du plan d'investissement (12M€ de dépenses d'investissement en moins par rapport à 2024), l'augmentation de l'épargne brute a également permis de limiter le recours à l'emprunt (19M€ contre 24,7M€ en 2024). La capacité de désendettement, en recul de 2 années par rapport à 2024, repasse ainsi sous la barre des 10 ans (8,4 ans, soit un niveau proche de celui de 2020).

Ces bons ratios permettent d'aborder le nouveau mandat à venir avec sérénité, d'autant plus qu'une partie des décisions prises en 2025 ne s'appliqueront qu'à compter de 2026 sur la partie recettes de fonctionnement (instauration de la taxe GEMAPI annoncée à hauteur de 600k€ dans la délibération DCA_031_2025 du 10 avril 2025 et revalorisation des tarifs de taxe de séjour). Il convient toutefois de rester prudent au regard des mesures contenues dans le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) qui pourraient fortement impacter les recettes de l'Agglomération. C'était tout l'enjeu souligné dans le pacte financier et fiscal adopté fin 2021 et plus récemment, dans le débat d'orientations budgétaires et le budget primitif 2025 : préserver des marges de manœuvre pour le mandat à venir en vue de poursuivre l'exercice des compétences communautaires (notamment l'aménagement d'infrastructures structurantes) ainsi que la solidarité communautaire et d'être en capacité de faire face aux mesures restrictives des prochaines lois de finances (si certaines mesures ont été retirées du PLF 2026 adopté via le 49.3, elles ont vocation à revenir dans les prochains PLF).

SOMMAIRE

I – BUDGET PRINCIPAL

I-A – UNE EPARGNE BRUTE EN NETTE PROGRESSION

p 4

I-A-1 les soldes intermédiaires de gestion

I-A-2 les recettes de fonctionnement

p 5

I-A-2-a La fiscalité

p 6

I-A-2-b Les dotations

p 8

I-A-2-c Les autres recettes

p 9

I-A-3 les dépenses de fonctionnement

p 11

I-A-3-a Les charges à caractère général

p 12

I-A-3-b Les charges de personnel

p 12

I-A-3-c Les atténuations de produits

p 15

I-A-3-d Les autres charges de gestion courante

p 16

I-A-3-e Les charges financières

p 17

I-A-4 l'équilibre du service de la collecte

p 18

I-B – UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

p 25

I-B-1 Un niveau d'investissement en recul mais qui reste élevé

p 25

I-B-2 Le maintien des investissements sur les compétences communautaires et
en soutien des communes membres
p 26

I-B-3 Taux de réalisation des dépenses d'investissement
p 29

I-C – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET RATIOS DE PILOTAGE
p 31

I-C-1 Un bon taux de financement des projets
p 31

I-C-2 Un nécessaire recours à l'emprunt
p 31

I-C-3 Des ratios préservés
p 32

II – BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »
p 34

III – BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »
p 37

IV – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »
p 39

V – BUDGET ANNEXE « MARCHE D'INTERET NATIONAL »
p 43

VI – BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »
p 46

VII – BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »
p 51

ANNEXE 1 – Impact environnemental des investissements
p 52

ANNEXE 2 – Tendances nationales
p 57

I - BUDGET PRINCIPAL

La mutualisation effective depuis le 1^{er} janvier 2015 se traduit comptablement par la prise en charge sur le budget principal de l'Agglomération, de l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen). Toutefois, afin de permettre une comparaison à périmètre constant des charges et ressources propres à l'Agglomération et aux compétences qu'elle exerce statutairement, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen, au niveau de la section de fonctionnement (A).

Les dépenses relatives au plan pluriannuel d'investissement sont en retrait par rapport à 2024 du fait de la finalisation des travaux du pont et barreau de Camélat mais restent à un niveau élevé avec en particulier les dépenses liées à l'accompagnement de projets communaux, qu'il s'agisse des fonds de concours versés ou des dépenses de réseaux (B).

Enfin, seront présentés et analysés les ratios de pilotage, qui, comme évoqué en introduction, sont en amélioration par rapport à 2024 (C).

I-A – UNE EPARGNE BRUTE EN NETTE PROGRESSION

I-A-1 Les soldes intermédiaires de gestion

Les montants sont exprimés en K€ COMPTÉ	CA20	CA21	CA22	CA23	CA 2024		CA24	CA 2025		CA25	% Var. CA25/CA24
					Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+ 70 Vente de produits hors GRH	2 002	2 314	2 972	3 146		3 217	3 217		3 485	3 485	8,3%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	37 681	38 902	41 385	44 087	12 243	57 918	45 675	12 109	58 722	46 613	2,1%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	12 523	13 875	14 450	14 611		15 335	15 335		16 747	16 747	9,2%
+ 75 Produits de gestion courante	203	111	452	5 794		292	292		386	386	32,2%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	52 409	55 202	59 259	67 638	12 243	76 762	64 519	12 109	79 340	67 231	4,2%
- 60 Achats	3 762	3 421	3 695	4 843	3 488		3 488	3 363		3 363	-3,6%
- 61 Services extérieurs	10 424	11 561	11 871	13 809	15 393		15 393	14 780		14 780	-4,0%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 826	2 505	2 828	3 140	3 380		3 380	2 840		2 840	-16,0%
- 65 Charges de gestion courante	8 738	8 035	8 543	9 656	9 912		9 912	9 421		9 421	-5,0%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	25 750	25 522	26 937	31 448	32 173	0	32 173	30 404	0	30 404	-5,5%
Valeur ajoutée (C = A - B)	26 659	29 680	32 322	36 190			32 346			36 827	13,9%
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	266	230	224	266	259		259	259		259	0,0%
- Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	14 443	14 682	15 097	15 951	17 004	322	16 682	17 188	157	17 031	2,1%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	14 709	14 912	15 321	16 217	17 263	322	16 941	17 447	157	17 290	2,1%
Epargne de gestion (E = C - D)	11 950	14 768	17 001	19 973			15 405			19 537	26,8%
+ 76 Produits financiers	0	0	0	0		3	3		3	3	
- 66 Charges financières	982	873	1 049	2 302	2 904		2 904	2 940		2 940	1,2%
Résultat financier de fonctionnement (F)	982	873	1 049	2 302	2 904	3	2 901	2 940	3	2 937	1,2%
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	0			0			0	
- 68 Dotations aux provisions	0	0	250	334	129		129	112		112	-13,2%
Dotations aux provisions (G)	0	0	250	334	129	0	129	112	0	112	-13,2%
Epargne brute (hors excep.) (H = E - F - G)	10 968	13 895	15 702	17 337			12 375			16 488	33,2%
+ 77 Produits spécifiques	584	317	48	495		599	599		254	254	-57,6%
- 67 Charges spécifiques	308	520	39	32	54		54	43		43	-20,4%
Résultat spécifique (I)	276	-203	9	463	54	599	545	43	254	211	-61,3%
Autofinancement (J = H + I)	11 244	13 692	15 711	17 800			12 920			16 699	29,2%

Ce tableau met en exergue les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement par nature et décompose la constitution des principaux soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, épargne de gestion et enfin épargne brute (ici calculée hors dépenses et recettes spécifiques c'est-à-dire exceptionnelles). Leur comparaison avec l'exercice précédent permet d'en mesurer les évolutions.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement (hors spécifiques) s'élèvent à 79 500k€ en 2025 contre 77 087k€ en 2024 soit une augmentation de 3,1%. La même évolution avait été constatée entre 2024 et 2023, si on mettait à part la clôture de la zone d'activités de Lamothe-Magnac effectuée en 2023 et qui avait conduit à constater une recette exceptionnelle de 5,4M€.

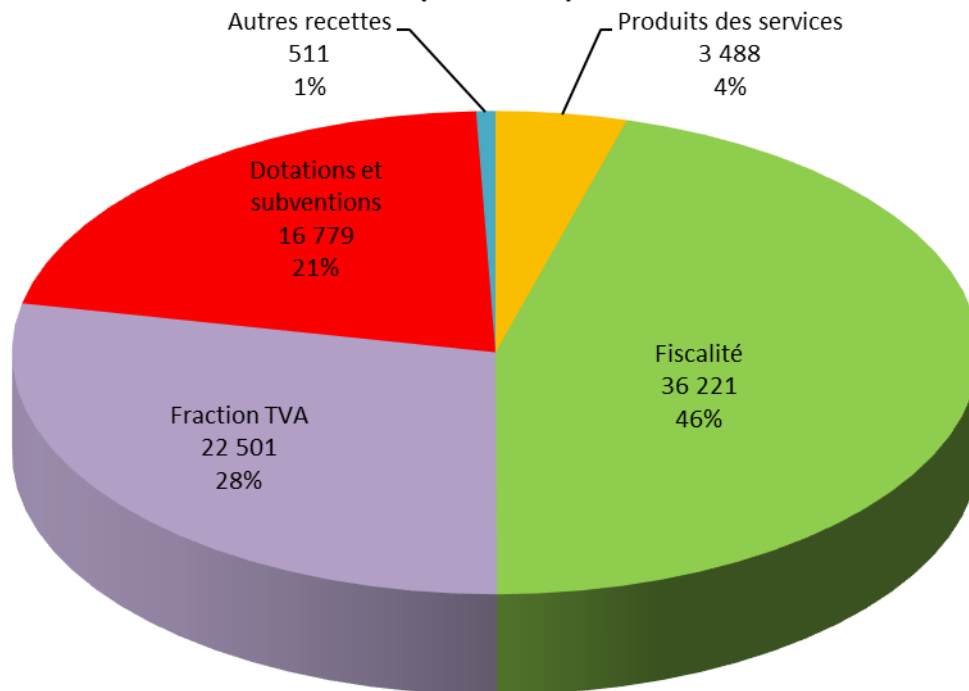
Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (hors spécifiques) s'élèvent à 63 012k€ contre 64 712k€ en 2024 soit une baisse de 2,6% qui marque une rupture avec les hausses de ces trois dernières années.

In fine, l'épargne brute enregistre une hausse de 4 113k€ (soit +33,2%), s'établissant à 16 488k€ (contre 12 375k€ en 2024), plus haut niveau du mandat (hors reprise exceptionnelle de l'excédent de clôture de la zone Lamothe-Magnac en 2023).

I-A-2 Les recettes de fonctionnement (79 500k€)

Structure des recettes de fonctionnement

(en k€ et %)



Avant la suppression de la TH (jusqu'en 2020) les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen étaient composées aux trois quarts par le produit de la fiscalité. Avec cette réforme à laquelle s'est ajoutée en 2023, la suppression de la CVAE, le produit de la fiscalité locale ne représente plus que 46% des recettes de fonctionnement de la collectivité. Les suppressions consécutives de la TH et de la CVAE ont introduit dans les ressources de l'AA une part significative de fiscalité nationale à travers la fraction de TVA qui représente désormais près de 30% de nos ressources. Cette nouvelle morphologie de nos recettes marque le recul de l'autonomie fiscale de la collectivité (perte du pouvoir de taux) et interroge sur l'impact réel de notre politique économique, l'évolution de la fraction de TVA étant largement décrochée du dynamisme économique de notre territoire (cf infra).

La troisième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Ainsi, l'Agglomération est exposée aux décisions de l'Etat sur la moitié de ses ressources. Les autres recettes (produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante) représentent à peine 5% des ressources de l'Agglomération.

I-A-2-a) La fiscalité

Les recettes issues de la fiscalité (impôts directs), des différentes taxes (taxe de séjour, taxe sur le produit des jeux...) et de la fiscalité reversés (attributions de

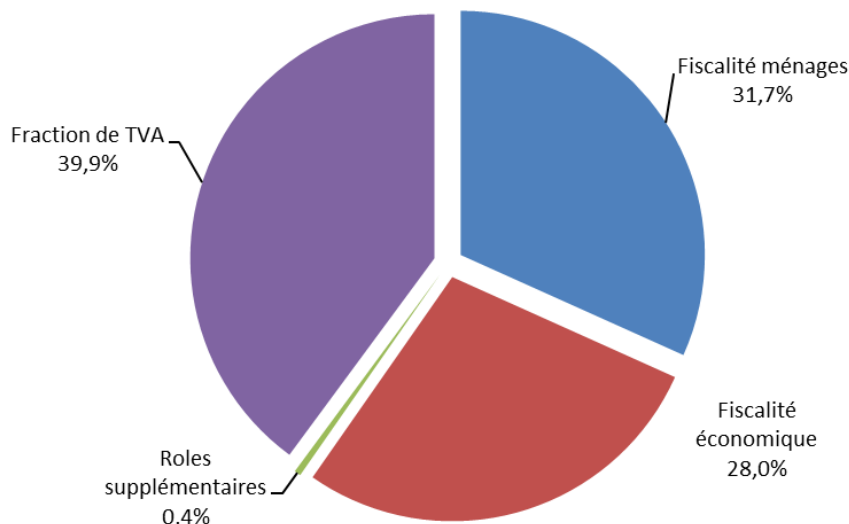
compensation négatives, FPIC, FNGIR) atteignent un montant total de 58,7M€ soit une progression de seulement 1,4% par rapport à 2024 (alors que la progression constatée entre 2023 et 2024 était de 3,1%).

Jusqu'en 2020, les ressources fiscales de l'Agglomération étaient issues majoritairement des taxes dites « ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Il est toutefois à noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe affectée, destinée à couvrir uniquement les dépenses en matière de collecte et traitement des déchets (cf infra sur l'équilibre du budget en question).

Après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) en 2021, le Gouvernement a décidé la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au 1^{er} janvier 2023. Tout comme pour la TH, cette dernière est compensée par l'octroi d'une fraction de la TVA nationale. Cette fraction d'impôt national représente désormais 40% du produit fiscal perçu par l'Agglomération d'Agen.

Ainsi, en 2025, c'est la fraction de TVA qui s'impose comme part prépondérante dans le produit fiscal de l'Agglomération, devant la fiscalité des ménages (32%) et la fiscalité économique (28%). Ce changement de fond dans la composition du panier fiscal de l'Agglomération représente un recul de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et ne va pas être sans conséquence. En effet, l'évolution de la fraction de TVA n'est en rien liée au dynamisme local des bases (lui-même lié aux investissements réalisés par la collectivité sur son territoire) mais à la seule croissance de l'économie nationale dont on connaît la grande fragilité depuis 2 ans.

Répartition du produit fiscal 2025



En 2025, le produit fiscal issu des ménages (THRS, TEOM et TFB) a progressé, au global, de seulement 0,4%.

➤ Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a baissé de 40,7%, après avoir déjà baissé de 23,2% en 2024, toujours du fait des dégrèvements accordés par les services fiscaux aux contribuables ayant fait valoir des réclamations après que leurs biens se sont retrouvés imposés à la suite de la campagne de déclaration GMBI « gérer mes biens immobiliers » conduite chaque année depuis l'été 2023. S'est ajoutée en 2025 le « rebasage » de cette taxe dont sont dorénavant exonérées un certain nombre de contribuables, notamment les associations. Cette instabilité des bases fiscales et le manque de fiabilité des bases prévisionnelles notifiées pour l'élaboration des budgets primitifs rendent le produit fiscal peu lisible et difficilement prévisible depuis la réforme.

➤ le produit de taxe sur le foncier bâti (TFB) progresse de 2,5% sous plusieurs effets :

- le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation¹ (qui représentent 73% des bases de TFB) qui s'est élevé à 1,7% (contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023),
- la progression physique des bases (constructions nouvelles, additions de constructions, travaux d'amélioration...) estimée à +0,9% sur les locaux d'habitation,
- la progression des bases spécifiques aux locaux professionnels dont les valeurs locatives sont fixées localement par la commission départementale des valeurs locatives (+1,2% d'évolution nominale et +3,7% d'évolution physique).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol25/24
TH/THRS	11 961	574	673	1 164	894	530	-40,7%
TEOM	12 492	12 661	13 615	14 499	15 194	15 596	2,6%
TFPNB et TAFNB	288	282	315	342	364	361	-1,0%
TFB		1 150	1 239	1 317	1 378	1 412	2,5%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	<i>24 741</i>	<i>14 667</i>	<i>15 842</i>	<i>17 322</i>	<i>17 830</i>	<i>17 899</i>	<i>0,4%</i>

La part des impôts dits « économiques », acquittés par les entreprises du territoire, affiche une bonne dynamique en 2025, avec +3,5% par rapport à 2024 (après +7,2% en 2024), qui se décomposent en :

- +5,3% pour la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- -7,8% pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui avait enregistré une régularisation sur exercices antérieurs de 548k€ en 2024 que l'on ne retrouve pas en 2025,
- +13,1% sur les IFER.

¹ Ce coefficient de revalorisation forfaitaire s'applique également aux bases de TH

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol25/24
CFE	12 032	9 960	10 410	11 559	12 099	12 746	5,3%
TASCOM	1 587	1 635	1 792	2 052	2 537	2 340	-7,8%
CVAE	6 958	7 091	7 111	0	0	0	
IFER	498	542	561	610	613	693	13,1%
<i>sous total fiscalité économique</i>	<i>21 075</i>	<i>19 228</i>	<i>19 874</i>	<i>14 221</i>	<i>15 249</i>	<i>15 779</i>	<i>3,5%</i>

On peut constater que plus du tiers du produit fiscal de l'AA est désormais issu d'un impôt national, la TVA, sans lien avec le territoire, dont la dynamique avait été dopée par l'inflation en 2022 et 2023 mais qui est resté atone en 2024. La très légère augmentation constatée sur 2025 provient de régularisations perçues sur la fraction de TVA n-1 et de la part de la compensation CVAE corrélée à la dynamique économique locale. Ainsi, sur les 22 501k€ perçus en 2025 ont été versés par l'Etat :

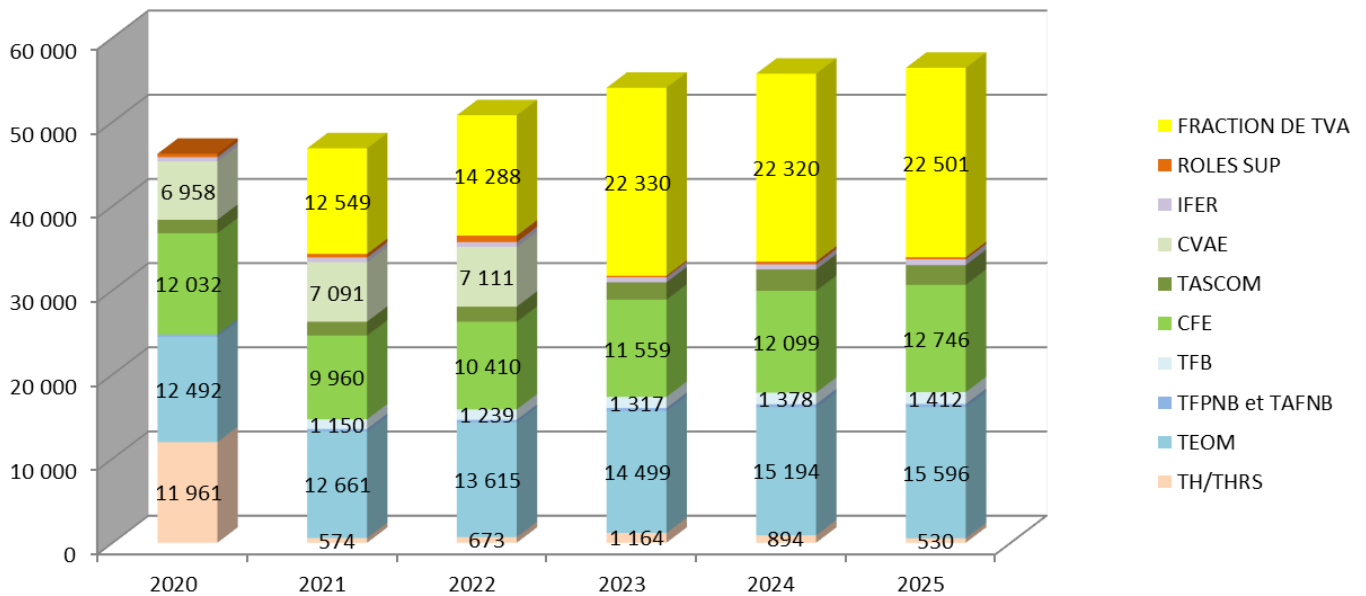
- 14 713k€ (contre 14 673k€ en 2024) en compensation de la part de TH,
- 7 729k€ (contre 7 647k€ en 2024) en compensation de la perte de CVAE,
- 59k€ au titre des régularisations de la TVA reversée en 2024 (soit 39k€ pour la compensation TH et 20k€ pour la compensation CVAE).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol25/24
FRACTION DE TVA		12 549	14 288	22 330	22 320	22 501	0,8%

On notera enfin, en 2025, un recul du montant de rôles supplémentaires (242k€ contre 326k€ en 2024). Ces régularisations opérées sur des taxations des années antérieures sont par essence très fluctuantes d'une année à l'autre. Ces recettes supplémentaires proviennent essentiellement de redressements d'entreprises à la suite de contrôles fiscaux.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol25/24
ROLES SUP	394	418	780	174	326	242	-25,6%

Evolution de la composition du produit fiscal



I-A-2-b) Les dotations

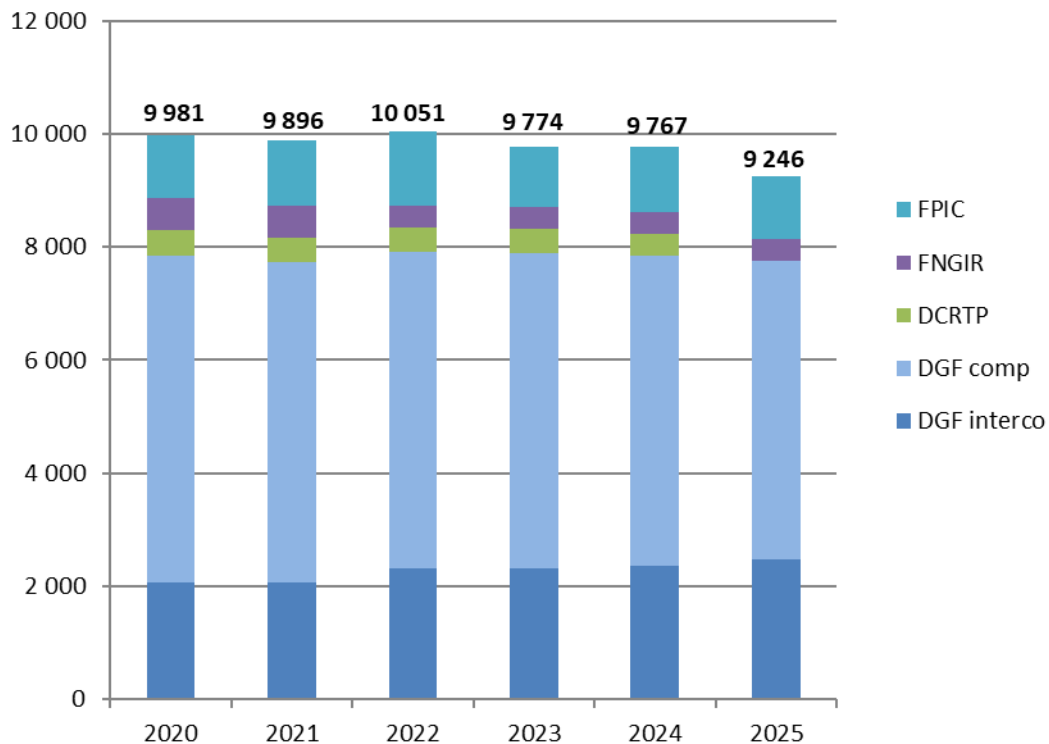
Alors que les dotations de l'Etat sont restées relativement stables sur le mandat (après la baisse de près de 4M€ subie sur le mandat 2014-2020), elles ont diminué de plus de 5% en 2025, ce qui représente une perte de recette d'un peu plus de 500k€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 25/24
DGF interco	2 077	2 070	2 311	2 306	2 355	2 481	5,4%
DGF comp	5 777	5 663	5 607	5 574	5 482	5 283	-3,6%
DCRTP	435	435	435	435	403	0	-100,0%
FNGIR	566	566	386	386	386	386	0,0%
FPIC	1 126	1 162	1 312	1 073	1 141	1 096	-3,9%
TOTAL	9 981	9 896	10 051	9 774	9 767	9 246	-5,3%

L'augmentation de la dotation d'intercommunalité, première composante de la DGF (+5,4%) ne suffit pas à compenser l'écrêtement la compensation part salaire (-3,6%), deuxième composante de la DGF, mais la plus importante en volume. Mais c'est surtout la disparition de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui est préjudiciable à l'Agglomération en 2025 (-403k€).

Le Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) a quant à lui baissé de 3,9%. Par conséquent, c'est tout l'ensemble intercommunal (Agglomération + communes membres) qui a vu sa dotation diminuer en 2025 (-90k€ soit -3,4%) mais la baisse a été

proportionnellement plus importante pour l'Agglomération (-45k€ soit -3,9%) que pour ses communes membres (-46k€ soit -3%).



Si les dotations d'Etat ont diminué en 2025, les autres participations perçues ont progressé, principalement dans le cadre de la « révolution des poubelles » (+722k€ - cf paragraphe spécifique).

I-A-2-c) Les autres recettes

Les autres recettes (produits des services et produits de gestion courante) ne représentent que 5 % des recettes de fonctionnement totales. Avec un total de 3 871k€ en 2025, elles sont en augmentation de 10,3% par rapport à 2024 (+362k€).

On y trouve principalement :

- pour un tiers d'entre elles, les produits liés au traitement et à la collecte des déchets (cf paragraphe spécifique),
- pour un quart d'entre elles, les remboursements des prestations d'entretien de voirie réalisées par l'Agglomération pour le compte des communes membres qui le souhaitent (cf écritures retracées au budget annexe « prestations de voirie),
- les remboursements effectués par des organismes tiers (EPFL, OTI) pour la mise à disposition d'agents,

- les droits d'entrée de la piscine Aquasud,
- les paiements des familles pour les prestations d'accueil en crèches,
- les redevances liées à l'activité du marché au bétail,
- les mouvements inter budgets (remboursement de frais des budgets annexes régies et DSP eau et assainissement au budget principal),
- les remboursements effectués par la Ville et le CCAS pour des prestations exécutées ou des fournitures fournies par l'AA,
- le produit des loyers.

Synthèse de l'évolution des recettes de fonctionnement sur le mandat 2020-2025

+ 16M€ entre 2025 (79,5M€) et 2020 (63,5M€)

Un changement de périmètre (intégration des 13 communes de la CCPAPS)

Un changement de structure :

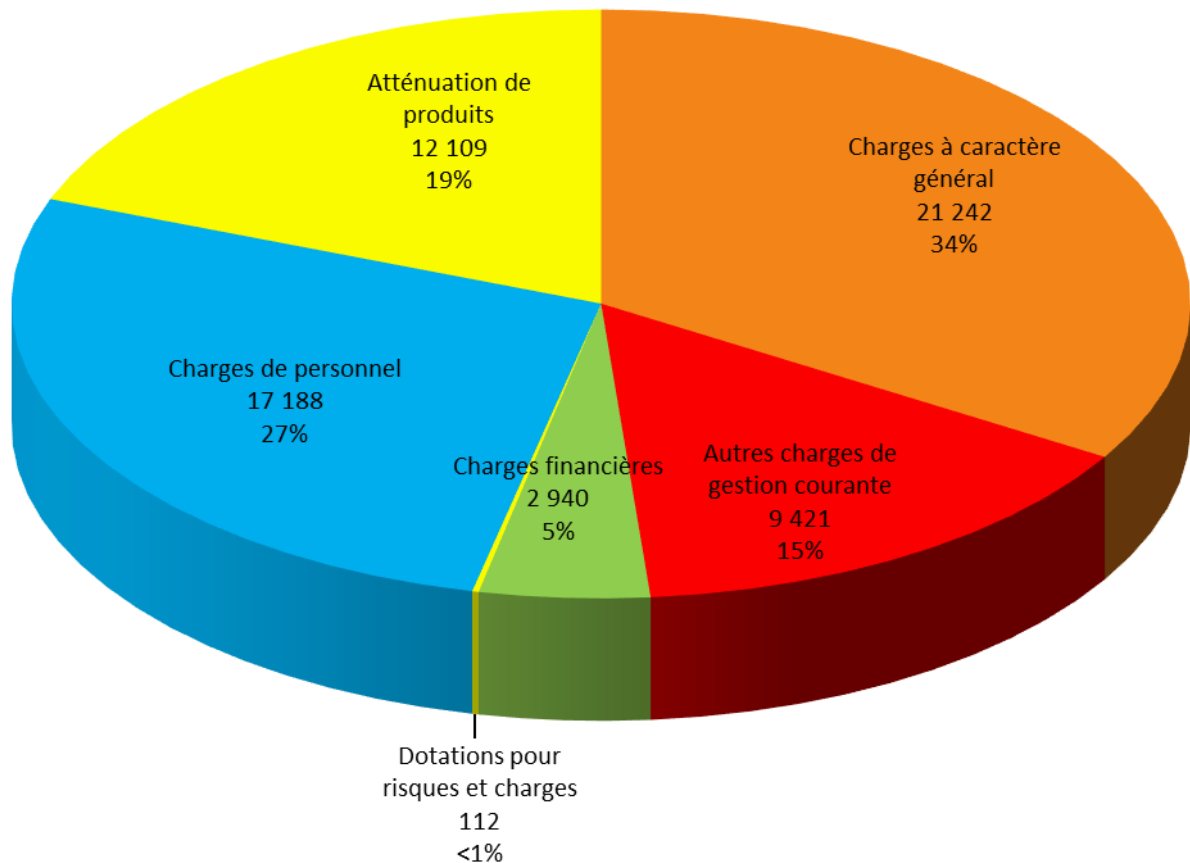
- perte de la TH sur les résidences principales,
- instauration d'1% de taxe foncière pour conserver un pouvoir de taux et un lien avec le contribuable du territoire,
- perte de la CVAE et donc perte du bénéfice de la dynamique de base impulsée par la politique économique et les investissements de l'AA,
- substitution de la perte de TH et de CVAE par le bénéfice d'une fraction d'un impôt national, la TVA.

⇒ **l'AA est devenue dépendante de l'Etat sur la moitié de ses recettes de fonctionnement par le biais de la fraction de TVA.**

Voir les tendances nationales en annexe 2

I-A-3 Les dépenses de fonctionnement (63 012k€)

Structure des dépenses de fonctionnement (en k€ et %)

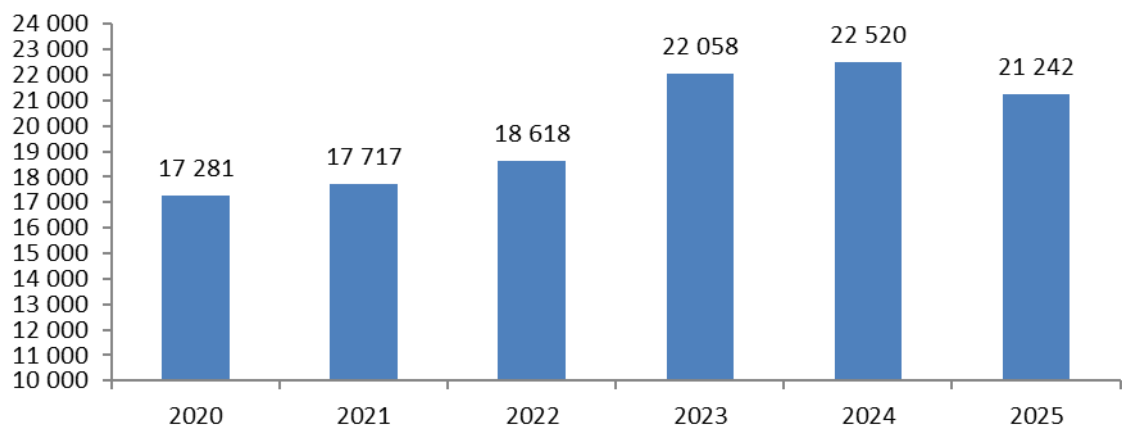


Les deux principaux postes de dépenses sont, sans surprise, les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). Le chapitre 011 représente 21,2M€ en 2025 et le chapitre 012, 17,2M€. Suivent ensuite les atténuations de produits (chapitre 014) constituées principalement des attributions de compensation de fonctionnement et de la dotation de solidarité versées aux communes membres. Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), représentant 9,4M€, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées à différents organismes.

Le plan d'économies décidé début 2025 a permis de réduire les dépenses de fonctionnement d'1,7M€ par rapport à 2024 (-2,6%).

I-A-3-a Les charges à caractère général

Evolution des charges à caractère général (Chap 011 en k€)



Après deux années de hausse significative (notamment sous l'effet de l'inflation mais également compte tenu de l'effort important consenti dans le cadre du déploiement de la « révolution des poubelles »), les charges à caractère général ont été réduites de 1 278k€ par rapport à 2024 (soit -5,7%).

Les principales économies ont été réalisées sur les postes suivants :

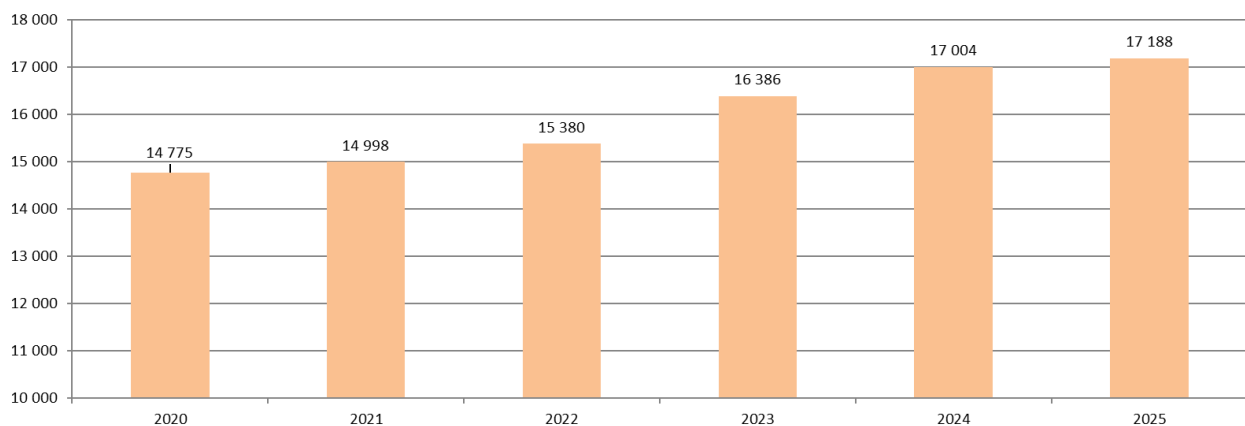
- les dépenses liées à la « révolution des poubelles » : -404k€ (cf paragraphe spécifique sur l'équilibre du service de la collecte),
- la communication (avec notamment l'inauguration du pont de Camélat qui a pesé sur les dépenses 2024 et que l'on ne retrouve pas en 2025) : -378k€,
- les coûts liés à l'éclairage public : -319k€ (consommation d'électricité, maintenance et géoréférencement des réseaux),
- les coûts d'entretien de la voirie et des bâtiments : respectivement -131k€ et -53k€,

- les frais de télécommunication (en particulier avec la renégociation du contrat de téléphonie) : -67k€,
- les redevances versées pour les crèches gérées en délégation de service public (Bajamont et Roquefort) conformément au contrat de DSP : -67k€.

I-A-3-b Les charges de personnel

Les dépenses brutes de personnel, imputables à l'Agglomération seule, s'élèvent à 17 188k€ en 2025. Elles sont en hausse de 184k€ (soit +1,1%) par rapport à 2024.

**Evolution des dépenses de personnel
(masse salariale brute en k€)**



Cette augmentation des dépenses s'explique par :

- la gestion interne des ressources humaines : glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (93k€)
- diverses mesures indemnitaires nouvelles :
 - la revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B hors filière technique (21k€),
 - la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1er janvier 2026 (6k€),
 - la revalorisation des indemnités pour les agents travaillant les dimanches et les nuits (9k€),
- l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL (+3pts soit +198k€) et de l'URSSAF pour les agents titulaires (+1pt soit +65k€),
- l'impact de l'actualisation des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune, la quote-part de l'Agglomération étant passée de 39,04% en 2023 à 39,36% en 2024 (93k€).

Ces augmentations sont contrebalancées par des économies liées :

- au non-remplacement de certains départs à la retraite ou au remplacement de ces départs par des agents présentant une masse salariale plus faible, générant un effet de noria (151k€),
- au gel des recrutements appliqué pendant 6 mois dans le cadre du plan d'économies décidé au BP 2025 (151k€).

Evolution des effectifs (ETP²) 2020- 2025

Collectivité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus
Agglomération d'Agen / emplois permanents	338,77	328,59	333,41	345,67	338,72	347,14

Synthèse de l'évolution des dépenses de personnel sur le mandat 2020-2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	evol	/n-1
Masse salariale brute (chap 012)	14 775	14 998	15 380	16 386	17 004	17 188		1,1%
Recettes RH (chap 013 + 70 +74)	332	316	283	435	322	157	-5	1,2%
Masse salariale nette (dépenses - recettes)	14 443	14 682	15 097	15 951	16 682	17 031		2,1%
evol/n-1		1,7%	2,8%	5,7%	4,6%	2,1%		

Les évolutions de la masse salariale depuis 2020 sont dues à la fois à des mesures externes (38%) s'imposant à l'Agglomération et à des mesures internes de revalorisation de la rémunération et d'évolution des carrières des agents s'ajoutant au GVT constaté chaque année (62%).

2020

O Mesures internes

- Augmentation du RI encadrement intermédiaire
- Augmentation de la prime au mérite

² ETP= équivalent temps plein, unité de mesure pour la masse salariale

- Paiement de la prime COVID
- Remplacement des agents bénéficiant d'autorisations spéciales d'absence relatives à la crise COVID (fermeture d'école, personne vulnérables...)

O Mesures externes

- Fin de la revalorisation des carrières et des rémunérations dans le cadre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- Augmentation du SMIC entraînant la mise en place d'une indemnité différentielle avec le SMIC
- Limitation de la hausse de la masse salariale grâce à des dépenses non engagées en raison de la crise sanitaire, notamment le non-remplacement des agents lié à la fermeture de certains équipements).

2021

O Mesures internes

- Augmentation des besoins en agents horaire du service valorisation des déchets due :
 - à un accroissement des jours d'arrêt maladie
 - à une augmentation des besoins des agents non permanents pour remplacer les agents en congés ou non remplacés
- Mise en place du centre de vaccination

O Mesures externes

- Revalorisation du SMIC en octobre entraînant la mise en place d'une indemnité différentielle avec le SMIC
- Augmentation d'attribution de points d'indice pour certains agents C au 1er avril 2021
- Reprise des activités au niveau des services de la petite enfance et des sports qui ont été impactés par la crise sanitaire
- Régularisation auprès de l'URSSAF.
- Mise en place du paiement d'une prime de précarité
- Augmentation de la cotisation AT (couverture des risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail) pour les agents contractuels
- Augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire.

2022

O Mesures internes

- Intégration des agents de la PAPS même si cette dernière a été compensée par le départ des agents des centres de loisirs de la rive gauche dans les communes
- Revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C sur emploi qualifié, de certains chefs d'unité et des chefs de projet

O Mesures externes

- Augmentation du point d'indice de + 3,5 % à compter du 1er juillet 2022 qui impacte non seulement la rémunération principale des agents titulaires et contractuels mais également les cotisations patronales
- Versement d'une prime inflation mais qui a été compensée par une baisse de cotisation expliquant une augmentation limitée de la cotisation URSSAF

2023

O Mesures internes

- Revalorisation des régimes indemnitaires de certains agents de catégorie B et des agents de catégorie C sur emploi qualifié

O Mesures externes

- Report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022
- Augmentation du point d'indice de + 1,5 % à compter du 1er juillet 2022
- Augmentations du SMIC au 1er janvier 2023 et au 1er mai 2023

2024

O Mesures internes

- Revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B hors filière technique
- Revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1er janvier 2026
- Transformation du versement des indemnités de travaux insalubres en prime de pénibilité et extension de cette prime aux emplois plus féminisés exposés à la pénibilité physique
- Revalorisation de la rémunération des agents contractuels sur emplois permanents

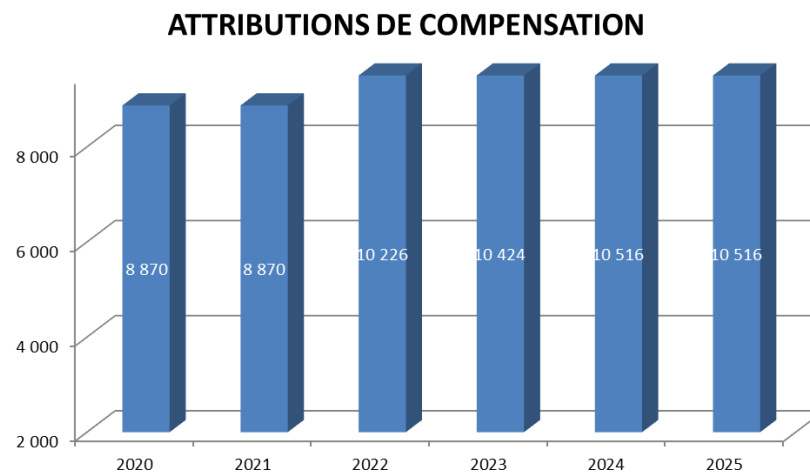
O Mesures externes

- Report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023
- Report sur une année complète des augmentations du SMIC de mai 2023

- Augmentation de 5 pts d'indice majoré pour l'ensemble des agents dès le 1er janvier 2024
- Augmentation de la cotisation patronale URSSAF pour les agents contractuels
- Augmentation de l'indemnisation des jours de compte épargne temps (CET) de 10% pour chaque catégorie

I-A-3-c Les atténuations de produits

➤ **Les attributions de compensation (AC)** versées aux communes sont arrêtées chaque année sur la base des calculs établis par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT). Aucun transfert de charges n'a eu lieu en 2025. Ainsi, après 3 années d'évolution (CLECT relative à la fusion avec la CCPAPS et à la révision statutaire en 2022 puis CLECT relatives à la revalorisation de l'évaluation des charges transférées des communes de l'ex-CCPAPS en 2023 et 2024), le montant des AC de fonctionnement s'est stabilisé à 10 516k€ en 2025.



➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** dite « historique » représente quant à elle, depuis 2021, 1 141k€. En effet, l'effort de réduction consenti en 2021 avait permis une économie pour l'AA de 500k€ sur cette enveloppe qui était jusque-là allouée aux 6 communes historiques uniquement. L'enveloppe est désormais stable et seule la répartition entre les 44 communes varie. En effet, en vertu du Pacte financier et fiscal adopté le 8/12/2021, l'enveloppe de la DSC est désormais répartie selon les critères suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1^{er} degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Enfin, l'AA a reversé, en 2025, 351k€ de taxe de séjour à l'OTI (contre 343k€ en 2024) et 86k€ (contre 45k€ en 2025) de taxe de séjour additionnelle à la société de financement de la LGV Sud-Ouest (LGVSO). Elle a également dû rembourser à l'Etat 14k€ de dégrèvements accordés sur la TASCOM (remboursement de trop perçu) alors qu'il n'y avait pas eu de dégrèvements accordés en 2024.

I-A-3-d Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 (9 421k€ en 2025) est en diminution de 491k€ par rapport à 2024. Ne figurent dans le tableau ci-dessous que les subventions dont le montant a été au moins une fois supérieur à 50k€ ces 5 dernières années. Avec 7,9M€, elles représentent plus de 80% du montant total du chapitre.

Chapitre 65 - Subventions supérieures à 50k€

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CONTINGENT SDIS	3 227	3 252	3 450	3 597	3 744	3 812
UNIVERSITES (PIN, DUSA, QLIO-GACO, Campus Numérique, ESIAE)	760	747	735	744	854	857
COHESION SOCIALE ET CONTRAT DE VILLE (communes et assos)	492	502	609	670	615	675
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE MIN	467	379	328	412	569	515
TICKETS RESTAURANT PERS AA	355	409	315	480	522	438
OTI (subvention d'équilibre + promotion destination affaires)	439	350	422	385	464	406
CRECHES (UDAF pour Roquefort, Kirikou et Yakari + Astaffort, Colayrac et St Pierre de Clairac)	101	101	729	338	362	355
SMAD	600	390	280	139	395	256
EPFL	124	120	160	218	187	
MISSION LOCALE (dont médiation logement)	155	144	157	158	170	170
PARTICIPATION COS (personnel AA exclusivement)	95	95	95	99	101	101
PARTICIPATION SIMU MASSE LAURENDANNE	68	61	63	96	100	79
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT 2 SEOUNES			46	69	69	77
SUB FONCTIONNEMENT LA SERRE (IPE)					50	160
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TRANSPORT	249	460		271		
PAYS	79	79				
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TAG	756					
TOTAL	7 967	7 089	7 389	7 676	8 202	7 901

Le contingent obligatoire versé au SDIS évolue chaque année à la hausse, en fonction de la contribution par habitant votée par le conseil d'administration du SDIS (il avait également augmenté en 2022 du fait de la fusion avec la CCPAPS). En 2024, c'est une nouvelle augmentation de +1,8% qui s'est imposée à l'AA (+68k€).

Après l'inauguration à l'automne 2024 de l'Incubateur pépinière d'entreprises (IPE) construit par l'Agglomération sur le TAG, l'association La Serre qui en assure la gestion a connu sa première année pleine d'activité. La subvention d'équilibre versée par l'Agglomération à l'association est ainsi passée de 50 à 160k€.

Les subventions relatives à la gestion des crèches ont augmenté en 2022 (déclaration d'intérêt communautaire d'un certain nombre de crèches en gestion associative) puis diminué en 2023 (passage en DSP des crèches de Roquefort et Bajamont). Elles sont quasi-stables depuis.

En 2025, pour la deuxième année consécutive, il n'a pas été nécessaire de verser une subvention d'équilibre au budget annexe transport qui est excédentaire (cf paragraphe spécifique).

Le budget principal n'a pas non plus versé de subvention d'équilibre au budget annexe du TAG en 2025 (cf paragraphe spécifique).

Quant au budget annexe du MIN, la subvention d'équilibre versée en 2025 est en baisse de 54k€ par rapport à 2024 (cf paragraphe spécifique).

La participation versée au syndicat mixte de l'aéroport a elle aussi diminué (-139k€), le syndicat ayant réduit l'appel à contribution de ses membres nécessaire à l'équilibre de son budget.

Enfin, le principal fait marquant au niveau du chapitre 65 est la suppression de la subvention d'équilibre versée à l'Etablissement foncier public local (EPFL Agen-Garonne) grâce à l'instauration d'une taxe spéciale d'équipement (TSE) destinée à assurer le financement de cet organisme au service de l'AA et de ses communes membres. En levant cette taxe (400k€ en 2025), l'EPFL s'autonomise et n'a plus besoin de faire appel à l'Agglomération qui économise ainsi 187k€ par rapport à 2024.

I-A-3-e Les charges financières

Les charges financières sont constituées des intérêts de la dette et des intérêts payés sur les lignes de trésorerie.

Malgré l'augmentation de l'encours de dette, les intérêts de la dette n'ont progressé que de 114k€ en 2025 par rapport à 2024 (+4,3%) car l'Agglomération a bénéficié de la baisse des taux d'intérêt sur la part de son encours de dette souscrite à taux variable (30% au 31/12/2025). Ainsi, le taux moyen payé sur l'encours de dette total du budget principal s'est élevé à 2,2% en 2025 contre 2,4% en 2024. Sur l'encours à taux variable uniquement, ce taux moyen est passé de 4% en 2024 à 2,9% en 2025.

Avec la fin des travaux du pont de Camélat, l'Agglomération a moins sollicité ses lignes de trésorerie (10M€ mobilisables) en 2025 qu'en 2024. Ainsi, les intérêts payés sur ces lignes de trésorerie sont en net recul par rapport à 2024 (145k€ contre 223k€ soit -35%).

Au global, les charges financières s'élèvent à 2 940k€ et ne progressent donc que de 36k€ (soit +1,2%) par rapport à 2024.

I-A-4 L'équilibre du service de la collecte

Les dépenses liées au service de collecte et traitement des déchets représentent 30% des dépenses totales de fonctionnement de l'Agglomération.

Après deux années d'efforts financiers liés au déploiement de la « révolution des poubelles », pendant lesquelles la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne suffisait pas à couvrir les dépenses du service de la collecte (taux de couverture à 90%),

cette politique a commencé à porter ses fruits en 2025. En effet, grâce à une réduction des dépenses (optimisation grâce à la réorganisation et baisse des tonnages incinérés) et à une amélioration des recettes (valorisation des déchets et perception des financements liées à cette politique volontariste), le déficit de fonctionnement est repassé sous la barre des 400k€ et le taux de couverture des charges par la TEOM atteint 98%.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	variations	
Collecte des déchets	8 717	9 264	9 852	11 637	13 059	12 841	-218	-1,7%
<i>dont frais de personnel nets</i>	4 760	4 714	5 047	5 262	5 397	5 558	161	3,0%
Traitement des déchets (DSP incinération+ tri EML)	4 338	4 509	5 311	5 642	5 609	5 565	-44	-0,8%
Frais financiers	21	19	17	16	15	13	-2	-13,3%
Amortissement	813	897	981	924	1 116	1 325	209	18,7%
Total dépenses	13 889	14 689	16 161	18 219	19 799	19 744	-55	-0,3%
Autres recettes de collecte (sub éco organismes, vente matériaux)	1 672	1 868	2 135	1 615	2 539	3 290	751	29,6%
Redevance spéciale	399	522	483	499	455	462	7	1,5%
TEOM	12 509	12 661	13 615	14 499	15 194	15 596	402	2,6%
Total recettes	14 580	15 051	16 233	16 613	18 188	19 348	1 160	6,4%
Recettes - dépenses	691	362	72	-1 606	-1 611	-396	1 215	-75,4%
charges à couvrir par la TEOM	11 818	12 299	13 543	16 105	16 805	15 992		
(dépenses - recettes non fiscales)								
taux de couverture de la TEOM	106%	103%	101%	90%	90%	98%		
[teom / (dépenses - recettes non fiscales)]								

La Révolution des poubelles initiée en 2023 a poursuivi son essor en 2024 puis en 2025.

L'année 2023 avait été consacrée à la nouvelle gestion des déchets verts et à la réorganisation du service.

L'année 2024 a vu l'essor de la gestion de proximité des biodéchets, compostage à la maison, collecte en porte à porte des biodéchets, ainsi que le changement de fréquence de la collecte des ordures ménagères.

En 2025, la « révolution des poubelles » a concerné principalement :

- l'axe 2 avec les nouvelles règles d'accès en déchèterie des professionnels, la fermeture des barrières et la construction du nouveau pôle de valorisation situé à Foulayronnes ;
- l'axe 4 avec la fin du déploiement des PAV dans les bourgs et le centre-ville d'Agen.

Ces deux axes concentrent effectivement en 2025 les principaux efforts de fonctionnement et d'investissement de la collectivité par rapport aux dépenses réalisées en 2024.

Les dates clés de l'année 2025 sont :

- 10 avril : délibération fixant les limites du service public de gestion et de prévention des déchets
- 1er septembre : mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèterie

- 1er novembre : arrêt de la collecte en sacs dans les quartiers du centre-ville d'Agen suivants Jasmin, Cathédrale, Hôtel de Ville, Saint Hilaire, Carnot et Victor Hugo.

En fonctionnement³

incluant la MASSE SALARIALE	CA22	CFU23	CFU 2024	CFU 2025
AXE 1 : DECHETS VERTS	950 255 €	584 739 €	557 882 €	459 931 €
AXE 2 : DECHETERIES	2 549 517 €	3 333 253 €	3 454 213 €	3 642 451 €
AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE	3 587 647 €	4 789 882 €	4 370 397 €	4 435 835 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	764 518 €	1 057 398 €	1 141 657 €	1 398 768 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	13 575 €	23 654 €	1 433 806 €	1 093 028 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	18 900 €	10 627 €	29 580 €	5 274 €
UIOM + TRI	5 247 110 €	5 572 052 €	5 608 862 €	5 507 908 €
Animation / relation usagers	57 617 €	266 526 €	275 811 €	282 595 €
FRAIS GENERAUX	467 908 €	813 894 €	1 020 868 €	1 036 041 €
TOTAL	13 657 047 €	16 452 025 €	17 893 077 €	17 861 830 €

RECETTES	CA22	CFU23	CFU24	CFU25
Matériaux	764 679 €	431 593 €	534 071 €	561 545 €
Compost	28 027 €	15 215 €	16 555 €	18 601 €
Autres produits (BOM, bacs...)	733 €	- €	20 714 €	76 161 €
Soutiens des éco-organismes	1 128 690 €	1 102 574 €	1 886 700 €	2 380 439 €
Subventions de fonctionnement	104 794 €	6 000 €	- €	228 152 €
TEOM	13 615 392 €	14 499 106 €	15 194 414 €	15 595 689 €
Redevance spéciale	482 992 €	499 464 €	454 718 €	461 504 €
Facturation à l'usager	7 803 €	17 105 €	22 204 €	34 008 €
TOTAL	16 133 110 €	16 571 056 €	18 129 375 €	19 356 099 €

AXE 1 – Déchets verts (-98K€)

Le coût de la gestion des déchets verts est en baisse de 98k€. Cette baisse est directement et principalement la conséquence de la baisse de tonnage constatée depuis le 1^{er} septembre avec le contrôle effectif des accès des professionnels en déchèterie (-1 852 tonnes d'apport en déchèterie).

Les dépenses de cet axe sont principalement composées du traitement des déchets verts (345K€) à la plateforme de compostage de l'Agglomération d'Agen de Foulayronnes qui

³ On ne retrouve ici que les lignes de crédits directement gérées par le service de la collecte et la masse salariale qui est affectée à ce service

représente près de 75% des dépenses de cet axe. Le deuxième poste de dépenses est la prestation de broyage à domicile (111K€).

Tonnage déchets verts	Réceptionnés à la plateforme	Dont provenant des déchèteries
2021	13 982	7 413
2022	12 328	7 002
2023	12 297	10 967
2024	14 128	12 276
2025	12 927	10 424

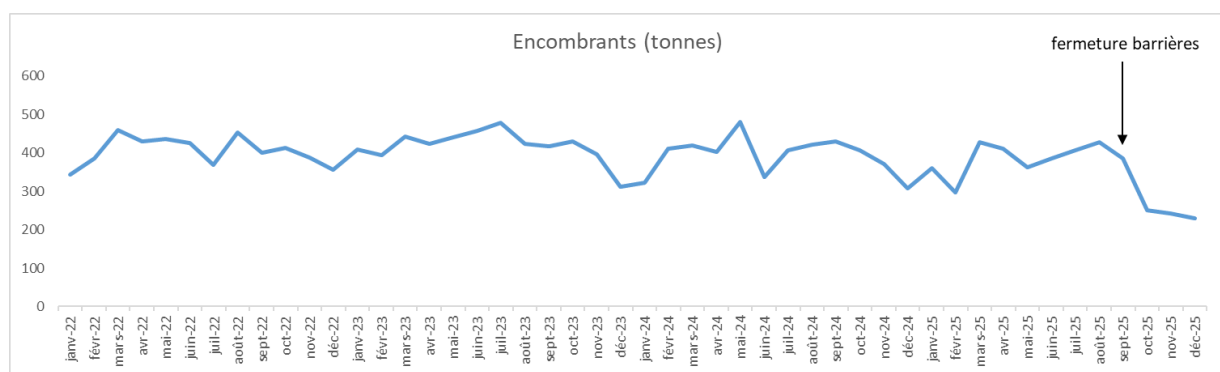
Service de broyage à domicile	Nombre de broyage	Volume broyé (m3)
2023	796	698
2024	854	3 694
2025	709	3 654

AXE 2 – Déchèteries (+188K€)

Les dépenses de déchèteries se sont élevées en 2025 à 3,6M€. Les principaux postes de dépenses portent sur la masse salariale (32%), le traitement des encombrants (23%) et le transport des bennes (20%).

Le report du déploiement par le gouvernement des filières nationales de valorisation des déchets des métiers du bâtiment en déchèterie reporte de facto l'économie attendue. En revanche, cette filière est fonctionnelle pour les entreprises (magasins de vente de matériaux tels Catorama, Leroy-Merlin, Point P ... et les prestataires déchets tels que Véolia).

Depuis la mise en place du contrôle d'accès et l'interdiction de l'accès aux professionnels des déchèteries de Boé, Castelculier, Brax et Le Passage, il est constaté une baisse de 16% des tonnages déposés. Ces baisses ont permis de contenir la hausse des coûts unitaires et de la TGAP sur les encombrants.



AXE 3 – Réorganisation des tournées (-32K€)

Le déploiement des points d'apports volontaires (PAV) dans les communes concernées s'est poursuivi. Ainsi, en 2025, les collectes en sacs en pied de porte ont été arrêtées à Astaffort le 4 mars 2025, à Layrac, le 23 avril, et dans le centre-ville d'Agen le 1^{er} novembre 2025. Les quartiers agenais ayant ainsi basculé en points d'apport volontaire (PAV) sont les suivants : Hôtel de Ville, Carnot, Victor Hugo, Jasmin, Saint Hilaire et Cathédrale.

Dans le même temps, la collecte du verre en bac dans les restaurants a été arrêtée, remplacée par des colonnes à proximité. L'organisation des équipes et les moyens humains ont donc été adaptés en conséquence.

Il a notamment été décidé de transformer 8 postes en contrats longs en 8 postes pérennes. Ces agents ne sont pas affectés à une équipe spécifique, ils ont vocation à remplacer les agents absents. Ils sont donc voués à intégrer l'une ou l'autre équipe en fonction des besoins.

Les dépenses de collecte des ordures ménagères et emballages se sont élevées en 2025 à 4,4M€ dont 63% ont été consacrés à la masse salariale (collecte en régie) et 33% à la collecte des emballages confiée au prestataire VEOLIA.

La masse salariale dédiée à la collecte des ordures ménagères a baissé de 85k€ en 2025 par rapport à 2024, une partie de cette dépense ayant été transférée sur la gestion et le suivi en régie des PAV (cf infra axe 4).

AXE 4 – Déployer les PAV (+257K€)

Le territoire compte désormais au 31 décembre 2025 1 264 colonnes (tous flux) dont 43% sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le service a poursuivi sa montée en compétence et s'est structuré par la constitution d'une équipe dédiée pour assurer en régie :

- la maintenance (entretien et réparation) des PAV sur l'ensemble du territoire,
- une partie de la collecte du verre et de tous les PAV du centre-ville d'Agen,
- une équipe de 3 agents exclusivement consacrée à la gestion des incivilités en pied de PAV pour le centre-ville d'Agen (sous l'égide du service propreté de la ville).

La masse salariale dédiée à toutes ces activités représente désormais 401k€, soit 28% des dépenses de l'axe.

Toutefois, le service continue de faire appel à VEOLIA pour collecter les autres PAV. Cette prestation s'est élevée à 475K€ en 2025 (34% des dépenses de l'axe).

Enfin, les prestations de nettoyage confiées à l'AFDAS, AGNELIS et la Régie de Quartier pour les PAV hors centre-ville d'Agen représentent un coût de 267K€ soit 19% des dépenses de l'axe.

A noter qu'avec l'installation des PAV biodéchets il s'est avéré nécessaire d'augmenter la cadence de nettoyage des PAV passant de 3 passages à 5 passages hebdomadaires afin de limiter autant que faire ce peu les nuisances (dépôts de biodéchets en pied de colonne ...).

AXE 5 – Trier les biodéchets (-340K€)

Après le déploiement du compostage à la maison et la collecte en porte à porte, l'année 2025 a été consacrée au déploiement des PAV biodéchets pour les zones de collecte en « PAV ordures ménagère » (Omr).

Par ailleurs, 5 851 composteurs ont été attribués à des usagers dans le cadre de cet axe et 16 160 bacs biodéchets de 80L ont été distribués. Enfin, 73 nouveaux PAV biodéchets ont été déployés en 2025. Le stock total de PAV bio déchets au 31/12/2025 s'élève à 107.

En 2025, la collecte des biodéchets a déjà permis de valoriser 1 565 tonnes de biodéchets.

En 2025, 106k€ ont été consacrés à la concertation avec les habitants pour le déploiement du tri des biodéchets dans les zones PAV.

56% des dépenses de cet axe soit 616K€ sont affectés à la masse salariale de la collecte en porte à porte réalisée en régie dans le cadre de 5 tournées quotidiennes.

S'ajoute à cela la nouvelle prestation de collecte des PAV (entreprise MOULINOT) qui a représenté 19% des dépenses de l'axe (211k€).

Répartition des colonnes Bio-déchets au 31/12/2025

Communes	Nombre de colonnes	Communes	Nombre de colonnes
AGEN	60	LAPLUME	3
ASTAFFORT	5	LAYRAC	4
BEAUVILLE	1	LE PASSAGE	7
BOE	2	MOIRAX	2
BON ENCONTRE	4	PUYMIROL	3
BRAX	1	SAINT MAURIN	2
CAUDECOSTE	2	SAINT PIERRE DE CLAIRAC	1
FALS	1	SAUVAGNAS	1
FOULAYRONNES	4	SERIGNAC SUR GARONNE	1
LA SAUVETAT DE SAVERES	3	Total général	107

AXE 6 – Mise en œuvre de la TEOMI (-25K€)

Les dépenses sur cet axe se limitent aux abonnements logiciels et numériques liés au déploiement du comptage, aux relations usagers et à l'informatique embarquée dans les BOM.

2025 a été l'année de déploiement de l'informatique embarquée. Les coûts de fonctionnement de ce déploiement impacteront plus fortement le budget 2026.

Quant au logiciel de gestion des usagers et signalements, les nombreuses difficultés rencontrées en 2025 quant à son exploitation rendent son remplacement urgent. Du même coup, les frais d'abonnement ad hoc n'ont pas été sollicités par l'éditeur (logiciel STYX prestataire Simpliciti).

Les dépenses 2025 sont donc très faibles (5k€).

Animations / relations usagers

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) mis en œuvre sur le territoire en 2020 poursuit son déploiement en parallèle de la révolution des poubelles. Des actions phares, comme le tri des biodéchets ou l'écologie industrielle sont répartis respectivement, dans l'axe 5 et dans les frais généraux.

Sont donc regroupées ici les dépenses liées aux actions spécifiques d'animation, de réduction des déchets et surtout la gestion du numéro vert confié à Ménage Service Médiation (80% de la dépense).

Quant à la masse salariale de l'unité « réduction des déchets et accompagnement des usagers » on la retrouve dans les frais généraux.

Frais généraux

Les frais de gestion regroupent toutes les dépenses générales (assurances, fluides, fournitures, documentation, études, AMO évaluation politique publique, encadrement...) liées globalement à l'exercice de la compétence.

Axe Traitement des déchets dont incinération (-101K€)

Pour la première fois, les dépenses consacrées à l'incinération baissent (-150k€).

La baisse de tonnage importante compense la nouvelle hausse de la TGAP et des couts unitaires.

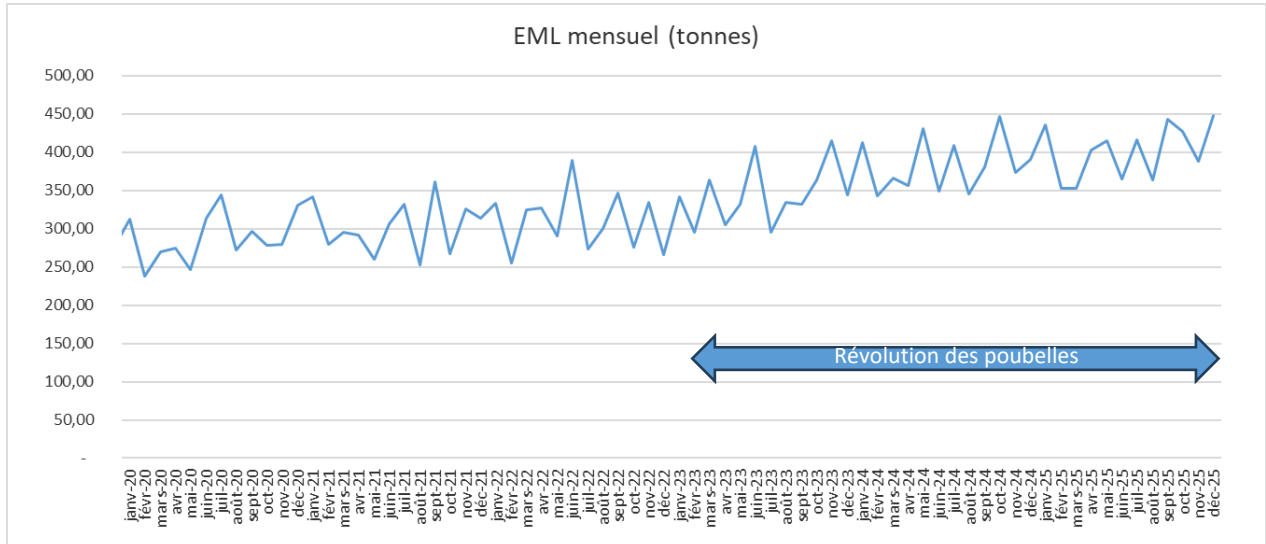
Evolution des tonnages d'ordures ménagères portés à l'incinération :

	Tonnage collecté OMr	Evolution/2022
2022	26 029 t	
2023	25 098 t	-931 tonnes
2024	23 200 t	-2 829 tonnes
2025	22 016 t	- 4 094 tonnes

Evolution de la Taxe Générale d'Activité Polluante (TGAP) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UIOM						
TGAP HT/€/t	12	17	18	20	22	25
Tonnage OM	25 515	25 792	26 110	25 099	23 200	22 033
Montant total TGAP INCINERATION (HT)	306 174 €	438 469 €	469 987 €	501 979 €	510 403 €	550 820 €
DECHETERIES						
TGAP HT/€/t ENFOUISSEMENT	25	37	45	52	59	65
TGAP additionnelle au-delà d'un tonnage (atteint au 30 juin)						5
Tonnage ENCOMBRANTS	5 200	5 469	4 860	5 023	4 716	4 190
Montant total TGAP ENFOUISSEMENT (HT)	129 998 €	202 363 €	218 708 €	261 207 €	278 235 €	282 824 €
MONTANT TOTAL HT TGAP réglé par l'Agglomération d'Agen	436 172 €	640 832 €	688 695 €	763 186 €	788 637 €	833 643 €

La prestation de tri (convention ValOrizon pour les emballages) continue de légèrement augmenter en 2025 passant de 1 074K€ en 2024 à 1 122k€ (1 026K€ en 2023). Cette progression est directement corrélée à la hausse des tonnages constatée depuis le début de la révolution des poubelles.



Recettes

Les recettes finançant cette politique publique sont principalement constituées :

- de la TEOM qui reste dynamique en apportant 402k€ supplémentaires par rapport à 2024, s'élevant ainsi à 15,6M€ en 2025 ;
- du soutien des éco-organismes, désormais nombreux (9 éco-organismes) pour 2,4M€ ;
- de la vente des matériaux collectés sélectivement en déchèteries ou en collecte (562k€) ;
- de la redevance spéciale (462K€).

Les premières actions de la révolution des poubelles étant terminées, il a été possible de récupérer les premiers financements à hauteur de 228K€.

Synthèse de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur le mandat 2020-2025

+10,2M€ entre 2020 (52,8M€) et 2025 (63M€)

→ pas d'effet ciseau avec les recettes = épargne brute consolidée

Des mouvements de périmètre au niveau des membres (+13 communes) et des compétences

Une évolution contenue de la masse salariale (+2,4M€) malgré les mesures nationales de revalorisation du point d'indice de la fonction publique et des charges patronales

Des mesures d'économies qui ont permis de mettre un coup d'arrêt à la hausse des dépenses dopée par l'inflation.

Des efforts financiers ciblés (plan d'économies d'énergie dans l'éclairage public et la signalisation, révolution des poubelles, réseau de chaleur urbain) qui devraient continuer à porter leurs fruits à l'avenir, tant en matière de transition environnementale qu'au niveau financier (compensation de la hausse de la TGAP par la baisse des tonnages incinérés, baisse de la consommation d'électricité et de gaz...).

Voir tendances nationales en annexe 2

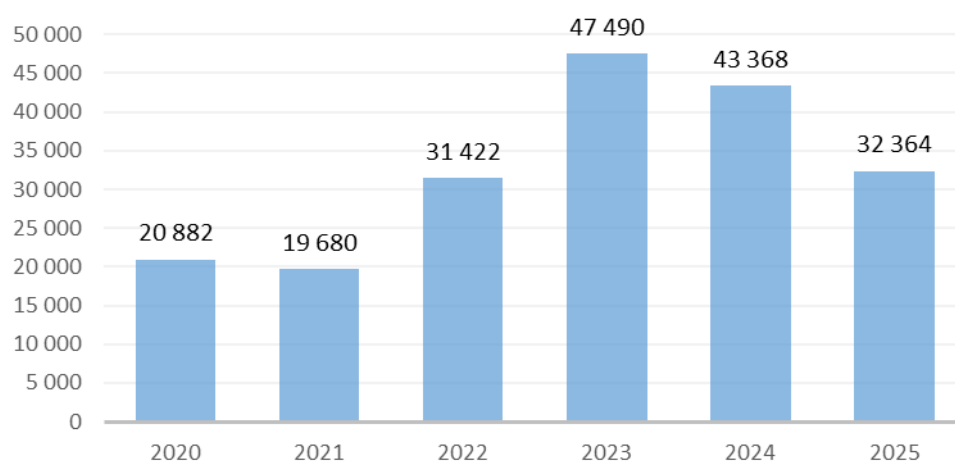
I-B- UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Comme prévu, 2023 et 2024 se sont révélées être les années les plus importantes en termes d'investissement. Si le pont de Camélat a été la réalisation phare du mandat, il n'en demeure pas moins que les investissements de l'Agglomération dans les autres domaines (PEEEPS, révolution des poubelles, soutien aux communes membres, réseaux...) sont restés élevés. Ainsi, bien qu'en recul par rapport aux deux années précédentes, le niveau d'investissement de l'exercice 2025 demeure élevé.

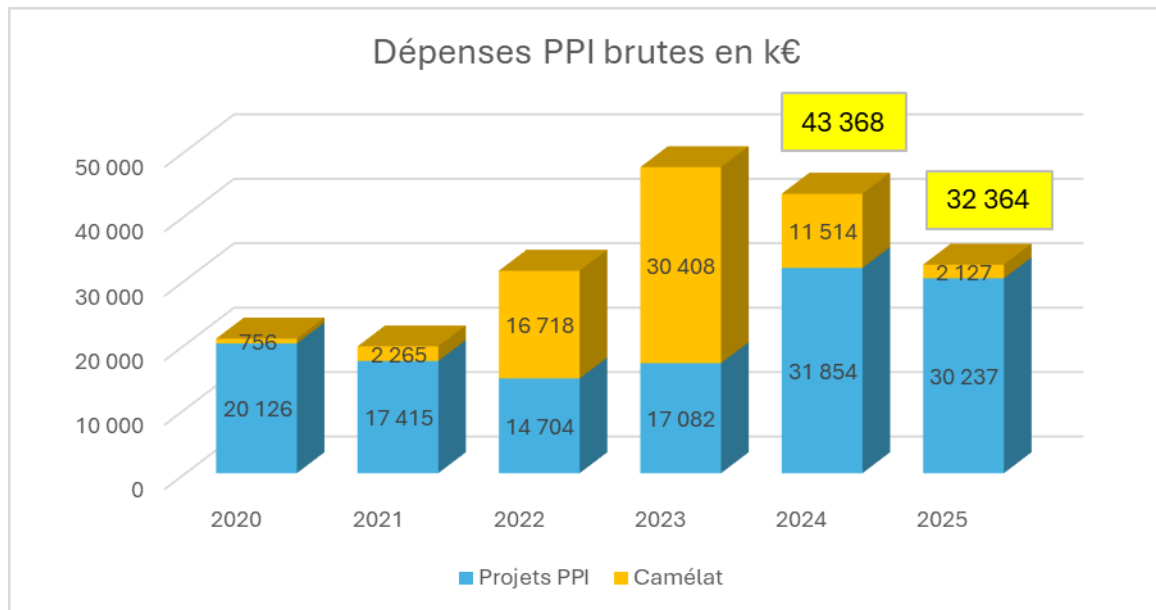
I-B-1 Un niveau d'investissement 2025 en recul mais qui reste élevé

Les réalisations relatives aux dépenses inscrites au plan pluriannuel d'investissement (hors remboursement en capital de la dette et hors maintenance) sur le budget principal au titre de l'exercice 2025 représentent 32,4M€ d'investissement brut soit 11M€ de moins qu'en 2024. Après déduction des subventions perçues (7M€), les dépenses nettes relatives au PPI s'élèvent à 25,4M€ (contre 35,9M€ en 2024).

Dépense PPI brutes en K€

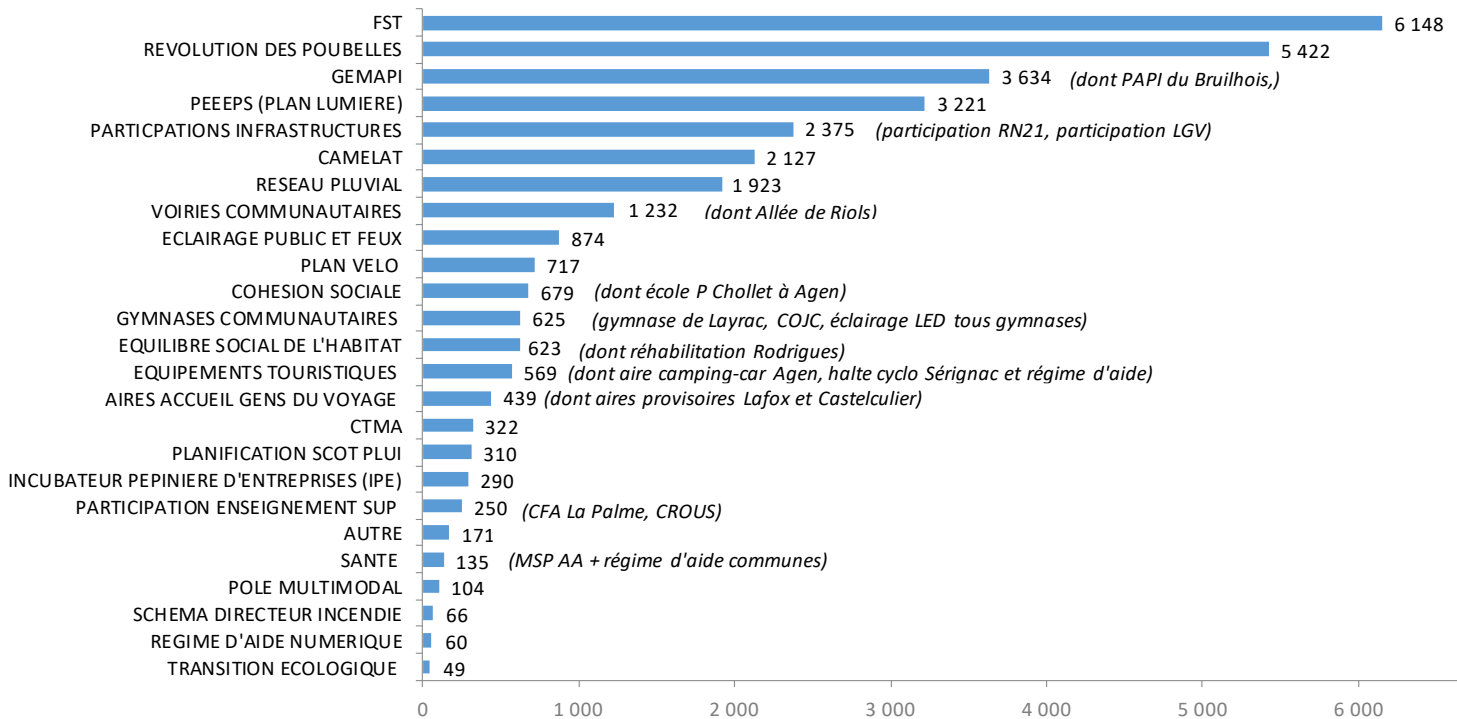


Le projet de pont et barreau de Camélat (60,8M€ TTC au total sur les exercices 2022 à 2025) a représenté 39% des dépenses brutes du PPI de ces 4 dernières années. L'année 2022 marquait le début de la montée en puissance de ce projet mais la répartition entre Camélat et les autres projets était équilibrée. L'année 2023 a été celle de la pleine réalisation du projet qui représentait une part prépondérante dans le total des dépenses (64%). L'année 2024, enfin, a été celle de l'achèvement du projet, alors que demeuraient en 2025 quelques dépenses liées aux finitions des travaux (DGD des marchés, plantations et entretien des espaces verts...).

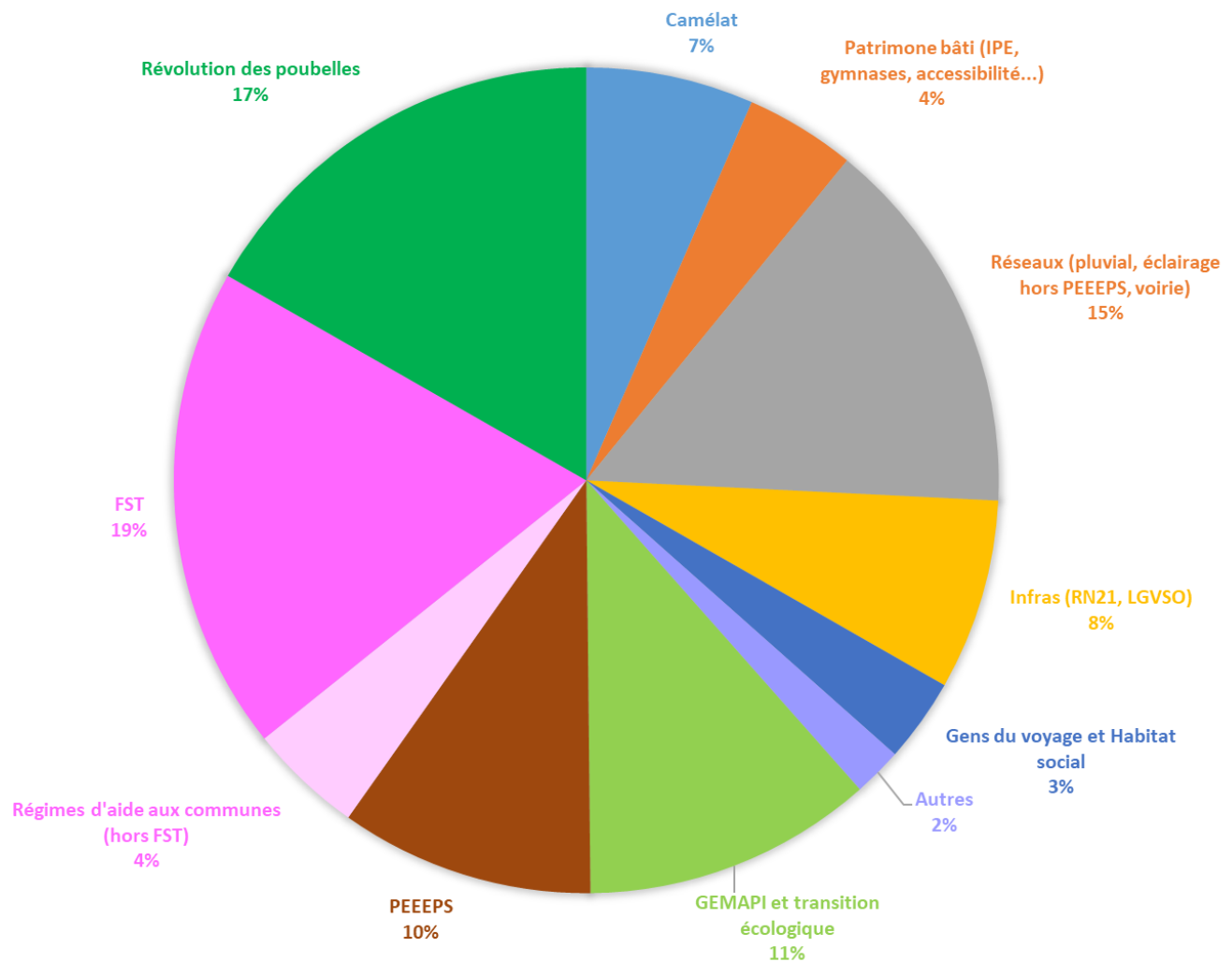


I-B-2 Le maintien des investissements sur les compétences communautaires et en soutien des communes membres

En 2025, le projet de Camélat n'arrive qu'en 6^{ème} position des principales réalisations en investissement et c'est le FST, avec plus de 6,1M€ versés aux communes membres (soit l'équivalent de deux enveloppes annuelles), qui a représenté le plus gros investissement de l'Agglomération. Suivent les investissements relatifs à la révolution des poubelles avec 5,4M€ (cf paragraphe spécifique), à la GEMAPI (3,6M€) avec notamment les travaux du PAPI du Bruilhois et au PEEEPS pour 3,2M€ (cf paragraphe spécifique).



L'agglomération d'Agen continue ainsi de jouer son rôle d'investisseur et d'aménageur dans différents secteurs sans diminuer son soutien aux projets de ses communes membres :

PPI 2025 PAR SECTEUR D'INVESTISSEMENT**➤ Investissements PEEEPS en 2025**

En 2025, les travaux du PEEEPS ont porté à la fois sur du remplacement de lampadaires vétustes par des lampadaires photovoltaïques, à hauteur de 2,5M€, ainsi que sur le lancement d'un marché de travaux pour des opérations de relamping (environ 4 millions d'euros sur 2025 et 2026 pour renouveler quelques 4 200 points lumineux).

Ainsi, ce sont 521 lampadaires qui ont été remplacés par des mâts photovoltaïques sur 16 communes (Agen, Astaffort, Aubiac, Boé, Fals, Foulayronnes, Laplume, Layrac, Le Passage, Pont du Casse, Puymirol, Roquefort, La Sauvetat de Savères, Sauveterre Saint Denis, Saint-Jean de Thurac et Saint-Romain le Noble).

Concernant le relamping, les travaux ont commencé à l'automne 2025 par les zones restant allumées toute la nuit (notamment le centre-ville d' Agen) et les grands axes routiers consommateurs d'énergie sur la commune de Boé pour un coût de 668k€ en 2025.

Par ailleurs, 51k€ ont été dépensés dans l'achat d'horloges astronomiques afin de compléter le parc de nos armoires électriques et pouvoir les gérer à distance.

Cela porte les investissements à un total de 3,2M€ en 2025.

Au total, sur le mandat 2020-2025, l'Agglomération d'Agen a investi 15,7M€ sur 3 types d'actions (relamping, remplacement de lampadaires vétustes par des lampadaires photovoltaïques et travaux en lien avec l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public notamment l'achat d'horloges astronomiques) permettant une évolution de la consommation électrique annuelle très positive de 9,9 à 3,8 MWh, soit une diminution de plus de 60 %.

➤ Investissements « Révolution des poubelles » en 2025

INVESTISSEMENT	CA22	CFU23	CFU 24	CFU 25
AXE 1 : DECHETS VERTS	- €	73 896 €	- €	- €
AXE 2 : DECHETERIES	659 058 €	770 891 €	594 633 €	1 503 054 €
AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE	711 578 €	259 506 €	325 905 €	320 687 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	1 086 975 €	606 582 €	2 994 739 €	3 389 042 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	55 833 €	1 145 348 €	879 636 €	132 250 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	12 840 €	120 988 €	221 675 €	54 723 €
NON AFFECTE	- €	- €	- €	26 315 €
TOTAL DEPENSES	2 526 284 €	2 977 211 €	5 016 588 €	5 426 071 €

INVESTISSEMENT Recettes	CA22	CFU23	CFU 24	CFU 25
AXE 2 : DECHETERIES	- €	- €	59 658 €	173 983 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	- €	- €	80 553 €	24 308 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	- €	- €	- €	104 485 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	- €	- €	- €	66 369 €
TOTAL RECETTES	- €	- €	140 211 €	369 144 €

Le niveau d'investissement reste soutenu en 2025 avec 5,4M€ de dépenses réalisées contre 5M€ en 2024. Ces dépenses s'axent principalement autour du déploiement des PAV qui représente 66% des investissements réalisés en 2025.

Les premières actions de la révolution des poubelles étant terminées, il a été possible de solliciter les financements correspondants à hauteur de 369k€.

Déchèteries

Les travaux du nouveau pôle de valorisation situé à Foulayronnes ont été réalisés en grande partie, il représente 76% des dépenses de l'axe (1 145k€).

Il a également été procédé à l'acquisition d'une tractopelle pour la déchèterie de Dondas (211k€).

Enfin, l'entrée de la déchèterie du Passage a été reprise pour fluidifier les entrées/sorties des usagers (78k€).

Réorganisation de la collecte

Dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2024, 93k€ ont été investis dans le renouvellement de bacs. Une BOM d'occasion a été acquise pour un montant de 174k€ et 34k€ ont été consacrés à l'acquisition d'un fourgon d'occasion.

Enfin, la reprise d'une dalle effondrée au centre technique de l'Agglomération d'Agen a nécessité la réalisation de 18K€ de travaux.

Déploiement des PAV

3 389k€ ont été consacrés au déploiement des PAV en 2025 :

- 1 961k€ pour les travaux de génie civil,
- 521k€ pour la fourniture de nouvelles bornes,
- 378K€ pour l'acquisition d'un polybenne grue à motorisation BioGNV,
- 272k€ pour l'acquisition d'une laveuse à colonnes,
- 155k€ pour le suivi archéologique sur Agen.

Situation au 31/12/2025 du déploiement des PAV sur le territoire de l'AA (axe 4)

Commune	Années de déploiement	Nombre de PAV	Nombre de colonnes					Total
			OM	Emballages	Verre	Papier		
Agen	2022 – 2025	51	59	53	24	23	159	
Astaffort	2024	5	8	8	2	2	20	
Beauville	2023	1	2	2	1	1	6	
Caudecoste	2024	2	2	2	1	1	6	
Fals	2023	1	1	1	1	1	4	
Layrac	2024	4	4	4	1	1	10	
Le Passage d'Agen	2024	4	4	4	4	4	16	
La Sauvetat de Savères	2023	3	3	3	0	0	6	
Laplume	2024	4	4	4	0	0	8	
Moirax	Avant 2022	2	2	2	1	1	6	
Puymirol	2024	3	6	6	3	3	18	
Saint-Maurin	2023	2	2	2	0	0	4	
Saint-Pierre-de-Clairac	2023	1	1	1	0	0	2	
Sérignac	2024	1	1	1	0	0	2	
Total		84	99	93	38	37	267	

**Un PAV (point d'apport volontaire) est constitué de plusieurs colonnes*

Mise en œuvre du tri des bio déchets

Les investissements se sont concentrés sur les PAV biodéchets et leur équipement (lecteur de badge) pour 116k€ soit 88% des dépenses.

TEOMI

L'équipement des BOM (lecteur de puce sur bac) s'est poursuivi à hauteur de 55K€.

I-B-3 Taux de réalisation des dépenses d'investissement

Les taux de réalisation constatés depuis 2021 (70% en moyenne et même 80% en 2024) sont particulièrement élevés. Ils se sont améliorés, d'une part grâce à l'introduction d'une gestion en autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) sur les projets les plus importants (Camélat, PEEEPS, IPE, SCOT/PLUI, PAPI du Bruilhois, Eclairage public et feux, Déchèterie de Foulayronnes, Allée de Riols, CTMA...) et d'autre part, du fait du volume important des réalisations sur le projet de Camélat.

Compte tenu du volume moyen de restes à réaliser constatés chaque année (montants engagés sur l'exercice et reportés sur l'exercice suivant), le taux de chute moyen (crédits inscrits au budget non utilisés) est de seulement 12,3%.

DEPENSES PPI	PRÉVU (BP + RP + BS + DM)	REALISE	TAUX DE REALISATION	RESTES A REALISER (RAR)	TAUX DE RAR	CRÉDITS ANNULÉS	TAUX DE CHUTE
2021	31 009 115	19 672 967	63,4%	6 197 414	20,0%	5 138 734	16,6%
2022	44 475 110	31 421 895	70,7%	8 091 870	18,2%	4 961 344	11,2%
2023	68 371 023	47 489 462	69,1%	11 527 151	16,9%	9 354 410	14,1%
2024	59 080 747	47 466 661	80,3%	8 370 512	14,2%	3 243 573	5,6%
2025	47 182 028	32 364 148	68,6%	8 102 751	17,2%	6 715 129	14,2%

Synthèse de l'évolution des dépenses d'investissement sur le mandat

Avec un total de 212M€ de dépenses d'investissement brutes, le mandat écoulé aura porté 82M€ de dépenses supplémentaires par rapport au mandat précédent. Dans la mesure où l'Agglomération a su obtenir des financements importants sur ses projets phares (taux de financement global de 20,7%), l'écart entre les deux mandats est moins important si l'on considère les dépenses nettes (61M€).

Cette situation s'explique par le portage ponctuel d'un projet hors norme d'envergure financière exceptionnelle pour la collectivité, la construction du pont et du barreau de Camélat. Ce projet ne doit toutefois pas masquer les efforts financiers importants réalisés par l'Agglomération sur l'éclairage public à travers le Plan Lumière puis le PEEEPS et sur la réorganisation des moyens de collecte et de traitement des déchets à travers la Révolution des poubelles, deux axes majeurs de la politique de transition environnementale mise en œuvre par la collectivité.

Voir tendances nationales en annexe 2

I-C – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET RATIOS DE PILOTAGE

Malgré un bon niveau d'épargne brute (autofinancement) et un bon taux de financement des projets, l'Agglomération a dû recourir à l'emprunt et augmenter son niveau d'endettement pour financer ses investissements. Pour autant, elle conserve de bons ratios financiers, qui comme prévu dans les perspectives financières, sont en amélioration par rapport à 2024 (qui constituait l'année la plus difficile du mandat) et respectent les cibles fixées dans le pacte financier et fiscal (taux d'épargne brute supérieur à 20% et une capacité de désendettement proche des 8 ans).

I-C-1 Un bon taux de financement des projets

Au global, sur le mandat, le taux de financement (y compris le FCTVA) des investissements est d'un peu plus de 30% (20% hors FCTVA). C'est cette capacité à aller chercher et à capter des financements extérieurs qui a permis à l'Agglomération de réaliser de gros projets comme le pont de Camélat (taux de financement de 40%), le PEEEPS (taux de financement de 13%), l'IPE (taux de financement de 57%) ou le PAPI du Bruilhois (taux de financement de 31%) car plus de 40% des investissements réalisés sur le mandat n'ont bénéficié d'aucun financement (maintenance, fonds de concours versés).

Comme évoqué dans le pacte financier et fiscal adopté fin 2021, les fonds de concours versés par les communes membres sont également importants pour la réalisation de certaines compétences communautaires (eaux pluviales, éclairage public et feux tricolores). Ainsi, ces fonds de concours représentent environ 10% du financement des dépenses d'investissement sur ces deux compétences.

en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses							
PPI	20 882	19 673	31 422	47 226	43 355	32 364	194 922
Maintenance	1 576	1 275	1 599	964	2 259	1 075	8 748
Autre*	275	109	2 516	1 900	1 853	1 804	8 457
TOTAL	22 732	21 057	35 537	50 090	47 467	35 243	212 126
Recettes							
PPI	3 107	3 118	6 642	13 334	7 416	7 018	40 635
Maintenance	28	16	48	246	133	54	525
Autre*	2 240	1 924	3 396	6 432	6 066	4 237	24 294
TOTAL	5 375	5 057	10 086	20 012	13 614	11 309	65 454
Soit investissement net	17 357	15 999	25 451	30 078	33 853	23 934	130 907
Soit PPI net	17 775	16 555	24 779	33 892	35 939	25 346	154 287
<i>Tx financement</i>	23,6%	24,0%	28,4%	40,0%	28,7%	32,1%	30,9%

* dans les recettes "autres" on retrouve le FCTVA ; dans les dépenses "autres", on retrouve les AC d'investissement à partir de 2022

I-C-2 Un nécessaire recours à l'emprunt

Le recours total à l'emprunt sur 2025 a été de 19M€ (soit 5,7M€ de moins qu'en 2024) et l'endettement net (emprunt – remboursement en capital de la dette) sur l'exercice 2025 est de 8,9M€, l'encours de dette passant de 128,7M€ à 137,6M€. Cet endettement aurait pu être bien moins important si les financeurs avaient pu solder en 2025 leur participation au pont de Camélat achevé et inauguré au printemps 2024. En effet, au total, 9,8M€ de financements sont encore attendus à l'horizon 2028 sur ce projet (2,2M€ de l'Etat et 7,6M€ du Conseil départemental de Lot-et-Garonne). La perception de ces subventions aurait permis un recours moindre à l'emprunt. Au contraire, l'étalement des versements dans le temps oblige l'Agglomération à assumer le portage financier de cette opération sur une durée bien plus longue que prévue, ce qui a un impact à la fois sur ses ratios et sur les frais financiers qu'elle paie.

Le financement du Pont de Camélat a fait l'objet d'un emprunt dédié, souscrit auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Sur les 30M€ empruntés en 2022, ont été encaissés :

- 12M€ en 2022,
- 13M€ en 2023,
- 5M€ en 2024.

A terme, 11M€ devraient pouvoir être remboursés par anticipation en 2027 et 2028 ramenant l'emprunt au niveau du coût net de ce projet pour l'Agglomération soit 19M€.

Le financement du PEEEPS phase 1, quant à lui, a fait l'objet d'un prêt dit « intracting » auprès de la Banque des Territoires pour lequel 3M€ ont été encaissés sur l'exercice 2023 et 6,7M€ ont été encaissés en 2024. Un nouveau prêt « intracting » a été souscrit en 2025 pour un montant total de 8,9M€ pour le financement de la phase 2 du PEEEPS. Sur ces 8,9M€, 4M€ ont été encaissés en 2025. Le plan de décaissement prévisionnel du prêt prévoit ensuite un tirage de 3,5M€ en 2026 et 1,4M€ en 2027.

En complément de ces financements dédiés, 4 emprunts ont été encaissés pour couvrir les investissements de l'année 2025 :

- 9M€ souscrits en décembre 2025 auprès de la Banque postale,
- 2M€ souscrits en juillet 2025 auprès d'ARKEA,
- 2M€ souscrits en juillet 2025 auprès de la Banque postale,
- 2M€ souscrits en décembre 2023 auprès d'ARKEA Banque en couverture des restes à réaliser 2023 avec une phase de mobilisation jusqu'au 30 juin 2025.

I-C-2 Des ratios préservés

Dès le début de mandat, les élus communautaires savaient que construire le pont de Camélat tout en maintenant un niveau soutenu d'investissement sur les compétences communautaires et en préservant le soutien à l'investissement des communes membres ne pourrait se faire sans accepter une dégradation passagère des ratios financiers. Néanmoins, les élus communautaires ont pris des décisions, d'abord en 2021, puis en 2025, qui ont non seulement permis de contenir les ratios dans les standards légaux (la capacité de désendettement n'a jamais dépassé le plafond légal de 12 ans) mais ont aussi montré que dès l'achèvement du projet phare du mandat, les ratios ont commencé à se redresser.

Ainsi, en 2025, l'épargne brute est à son plus haut niveau du mandat et la capacité de désendettement retrouve quasiment son niveau de début de mandat. Ces ratios préservés permettent d'aborder sereinement le mandat à venir, avec des marges de manœuvre conservées, et ce, malgré les menaces et les incertitudes qui entourent les efforts qui seront demandés à l'avenir par l'Etat aux collectivités territoriales pour contribuer à la réduction du déficit public.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*	CA 2024	CA 2025
Dépenses de gestion	51 555	51 009	54 498	60 062	61 805	60 071
Recettes de gestion	63 502	65 800	71 219	74 711	77 067	79 469
Epargne de gestion	11 947	14 791	16 971	14 649	15 262	19 398
Frais financiers	982	873	1 049	2 302	2 904	2 940
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 965	13 918	15 672	12 347	12 358	16 458
Taux d'épargne brute	20,1%	24,4%	26,0%	19,2%	18,6%	24,2%
Dépenses investissement brutes (hors dette et AC inves)	22 732	21 057	35 537	48 295	45 672	33 448
Encours de dette au 31/12	85 165	89 531	98 885	112 467	128 653	137 581
Remboursement capital	9 705	8 650	8 456	8 715	8 574	10 072
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	7,8 ans	6,4 ans	6,3 ans	9,1 ans	10,4 ans	8,4 ans

**le CA 2023 affiché en vert est retraité des déficits et excédents des zones d'activités clôturées en 2023 (rappelons que l'excédent de 5,4M€ d'euros généré par Lamothe-Magnac alimente les recettes du budget principal et donc influe sur son épargne brute).*

II- BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Une DSP dite transitoire a été conclue au 1^{er} octobre 2021 dans l'attente de négocier une nouvelle DSP plus longue avec un niveau de service différent. Ce budget est, depuis cette date, assujetti à la TVA. Les dépenses sont donc affichées en H.T.

Le nouveau contrat de DSP est entré en vigueur le 7 juillet 2025 (cf DCA_63/2025 du 5 juin 2025) pour une durée de 10 ans. Ce contrat comporte deux phases :

- de juillet 2025 à août 2026 : exploitation du réseau existant
- à partir de septembre 2026 : mise en service du nouveau réseau, avec notamment un nouveau service de transport sur réservation (TSR) étendu à l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Ce n'est donc que sur le prochain mandat que les impacts financiers du nouveau contrat seront visibles avec notamment une augmentation de la rémunération du délégataire en lien avec l'augmentation du niveau de service. On retrouve néanmoins dès 2025 (sur 6 mois uniquement) les nouvelles modalités financières introduites dans le nouveau contrat, à savoir :

- un forfait de charges versé au délégataire en fonctionnement (transports urbains, transports scolaires, transport sur réservation TSR, transport des personnes à mobilité réduite TPMP) et en investissement (renouvellement et/ou acquisition de matériels roulants, renouvellement des points d'arrêt du réseau)
- le reversement par le délégataire à l'Agglomération des recettes d'exploitation (abonnements, billettique...) sur la base d'un engagement de recettes (montant minimum que le délégataire s'engage à reverser à l'Agglomération dans son plan prévisionnel d'exploitation).

Parmi les nouvelles modalités de gestion induites par le nouveau contrat, on notera que dorénavant :

- l'ensemble des lignes de transports scolaires sont intégrées à la DSP,
- les services de mobilité (services de location de Vélos à Assistance Electrique, consigne à vélos et covoiturage) ne font plus partie de la DSP et sont repris en gestion par l'Agglomération.

TRANSPORTS URBAINS : exploitation

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variations	
Participation Keolis	7 383	7 375	7 472	8 237	7 995	9 093	1 098	13,7%
Masse salariale	172	209	253	267	279	258	-21	-7,5%
Transports scolaires (hors DSP)	264	284	240	817	723	505	-218	-30,2%
Services de mobilité	0	0	0	0	16	120	104	
Autres dépenses	306	227	186	274	222	275	53	23,9%
Amortissements	661	663	681	719	260	1 032	772	296,9%
Total	8 786	8 758	8 832	10 314	9 495	11 283	1 788	18,8%
RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variations	
VM	6 164	6 558	7 284	7 473	8 145	8 193	48	0,6%
Transport scolaire (sub Région)	1 352	1 334	1 558	1 648	1 648	1 648	0	0,0%
DGD	194	194	194	194	194	194	0	0,0%
Rbt Keolis	528	79	0	0	27	816	789	2922,2%
Reprises sur amortissements	0	0	0	0	0	641	641	
Services de mobilité	0	0	0	18	0	21	21	
Autres	301	141	172	325	272	343	71	26,1%
Total	8 539	8 306	9 208	9 658	10 286	11 856	1 570	15,3%
Subvention d'équilibre AA	249	460	0	271	0	0	0	
NET Recettes - dépenses	-247	-452	376	-656	791	573	-218	-27,6%

L'exercice 2025 se solde par un excédent de fonctionnement de 573k€ certes en diminution par rapport à l'excédent constaté en 2024 mais qui permet, pour la deuxième année consécutive, de ne pas faire appel à une subvention d'équilibre de la part du budget principal.

Il convient tout d'abord de noter que des régularisations ont été opérées, en lien avec le service de gestion comptable, sur les amortissements des années antérieures. Ces régularisations ont conduit à constater, en dépenses de fonctionnement, 772k€ de dotations aux amortissements supplémentaires, mais aussi en recettes de fonctionnement, 641k€ de reprises sur amortissements.

Retraitées de ces mouvements particuliers et ponctuels, les dépenses sont en augmentation d'environ 1M€ par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par l'augmentation de la participation versée au délégataire avec des nouveaux services et des services dorénavant étendus à l'ensemble du territoire (en particulier le transport des

personnes à mobilité réduite). Ainsi, sur les 9,1M€ versés au délégataire en 2025, 4,4M€ l'ont été au titre de l'ancien contrat et 4,7M€ au titre du nouveau contrat.

Les dépenses relatives aux transports scolaires sont en diminution puisqu'à mi-exercice, l'ensemble des lignes scolaires ont été intégrées au contrat de DSP. La masse salariale est en recul en raison d'un départ à la retraite qui ne sera remplacé qu'en 2026. Enfin, les dépenses liées aux services de mobilité (covoiturage, VAE, consignes vélo) sont en augmentation puisque dorénavant prises en charge directement par l'Agglomération. Elles ont représenté 120k€ en 2025 et devraient monter en puissance à l'avenir.

Au niveau des recettes, après avoir nettement augmenté en 2024, le produit du versement mobilité (VM), dont le taux a été maintenu à 0,75%, s'est stabilisé en 2025 à hauteur de 8,2M€. Les subventions de l'Etat (DGD pour 194k€) et de la Région (participation au transport scolaire pour 1 648k€) sont quant à elles inchangées depuis 2023. Les services de mobilité repris en gestion par l'Agglomération ont généré 21k€ de recettes.

La véritable nouveauté provient du reversement par le délégataire des recettes relatives à la billettique comme prévu par le nouveau contrat. Ainsi, sur les 816k€ reversés par KEOLIS en 2025 :

- 7k€ l'ont été au titre de l'ancien contrat (reversement d'une partie de l'excédent de recettes 2024),
- 805k€ l'ont été au titre du nouveau contrat (dont 747k€ de recettes effectivement encaissées par le délégataire et 58k€ correspondant à la différence entre l'engagement de recettes pris dans le contrat et les recettes effectivement encaissées par le délégataire),
- 4k€ l'ont été au titre de la participation du délégataire aux charges (fluides) de l'agence commerciale.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 406k€ en 2025, en nette augmentation par rapport à 2024 (251k€) mais largement couvertes par l'excédent d'investissement reporté (801k€). Elles ont concerné notamment :

- le forfait de charges annuel relatif aux investissements pris en charge par le délégataire (acquisition des véhicules et divers équipements) dans le cadre du nouveau contrat (230k€),
- le remboursement de communes dans le cadre d'aménagements de points d'arrêt pour 63k€ (parc Fallières et avenue Jean Jaurès à Agen et point d'arrêt Charmille à Brax),
- l'aménagement et la sécurisation, sous maîtrise d'ouvrage directe, du point d'arrêt Lamothe-Mestrot à Brax-Roquefort (33k€),
- les études relatives au projet de construction d'un nouveau dépôt sur le site du futur CTMA (22k€),
- l'acquisition d'abribus pour les arrêts Charmille à Brax et Domitys à Agen (18k€),
- une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de nouveaux points d'arrêt en lien avec le nouveau réseau de bus qui entrera en service au 31 août 2026 (9k€),
- le renouvellement des batteries des 30 vélos à assistance électrique pour le service de location longue durée (7,5k€),
- l'acquisition de matériel pour le comptage dans les bus (3k€),
- une étude préalable à l'aménagement de l'arrêt Bugeaud à Pont-du-Casse - Agen (2k€).

Il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt sur ce budget pour lequel l'encours de dette n'est plus que de 473k€ au 31/12/2025.

III- BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Le budget annexe des zones d'activité économique retrace les travaux d'aménagement et les cessions de lots aménagés sur plusieurs zones déclarées d'intérêt communautaire. Lorsque l'aménagement d'une zone est achevé et que l'ensemble des terrains sont vendus, la zone est clôturée. Le déficit ou l'excédent constaté est alors transféré au budget principal.

Ainsi, l'exercice 2023 a permis de clôturer comptablement trois zones et de transférer au budget principal les excédents et déficits respectifs de ces opérations (cf partie I) :

- Lamothe-Magnac (Boé),
- Champs de Labarthe (Colayrac)
- Terrasses de Garonne (Brax)

L'exercice 2024 a vu quant à lui la clôture comptable de la zone d'activités Lacourbe à Marmont-Pachas (reprise au budget principal d'un excédent de 3 260€).

Les zones d'activités encore présentes sur ce budget sont :

- ✓ Agropole à Estillac, avec la fin des travaux sur Agropole 2 et surtout l'aménagement d'Agropole 3,
- ✓ Sun Valley à Roquefort,
- ✓ Donnefort à Agen,
- ✓ La Roubiague à Layrac,
- ✓ La Garenne à Fals.

Pour la plupart de ces zones, la majorité des aménagements ont été réalisés et il reste simplement à commercialiser quelques lots.

Ainsi, en 2025, les seules dépenses effectuées sur ce budget (183k€) concernent les études et travaux nécessaires à la réalisation des cessions (géomètre, études de sol, diagnostics, frais de transfert du patrimoine), avec notamment :

- 167k€ de travaux (dont le raccordement TE47 pour Mondial Relay sur la Roubiague et la palette de retournement sur Agropole 3),
- 12k€ d'études

Grâce notamment à la réalisation de deux importantes cessions, les recettes (1 045k€) ont été supérieures aux dépenses en 2025. Ainsi, en plus des 24k€ de taxe d'aménagement reversés par la commune d'Estillac sur Agropole 3 et des 9 k€ versés par l'entreprise Natura

Plus Ultra Pet Food dans le cadre de la convention d'AOT signée sur Agropole 3 également, 1 012k€ de recettes de cession ont été encaissées sur ce budget :

Commune	Zone	Entreprise	Superficie en m ²	Total € HT
Agen	Donnefort	DEMATHIEU	3 164	632 800,00
Roquefort	Sun Valley	BENITO	9 469	378 760,00
		Total des cessions Zones B03	12 633	1 011 560,00

Sur ce budget, l'encours de dette est de 1,2M€ au 31/12/2025 (emprunt de 3M€ souscrit en 2016 sur une durée de 15 ans).

Au total, sur ce mandat, ce budget aura enregistré 0,6M€ de dépenses pour 4,6M€ de recettes.

En k€	MANDAT 2020-2025																				
	2020			2021			2022			2023			2024			2025			TOTAL 2020-2025		
	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net
ZI La Roubiague - Layrac	5	0	5	2	71	-70	1	0	1	7	346	-339	4	365	-361	74	0	74	93	782	-690
ZAE Donnefort - Agen							2	0	2	0	0	0	2	0	2	4	633	-629	8	633	-625
Agropole 1 et 2 - Estillac	9	154	-145	58	0	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	154	-87
Agropole 3 - Estillac	2	611	-609	41	6	35	8	0	8	4	372	-368	6	359	-353	99	33	66	160	1 381	-1 221
Sun Valley - Roquefort	217	421	-204	32	0	32	0	0	0	3	632	-629	16	220	-204	2	379	-377	270	1 652	-1 382
Lacourne - Warmond Pachas - Zone clôturée en 2024							0	0	0	0	33	-33	0	0	0	0	0	0	0	33	-33
TOTAL Budget ZAE (B03)	233	1 186	-953	133	77	56	11	0	11	14	1 383	-1 369	28	944	-788	179	1 045	-866	598	4 635	-3 910

En synthèse, les principales réalisations du mandat écoulé et les enjeux pour le mandat à venir sont les suivants pour les différentes zones :

La Roubiague

Les travaux réalisés sur la zone concernent principalement l'implantation d'un 2^{ème} transformateur électrique afin de garantir la desserte électrique des futures implantations, le transformateur initial étant arrivé à saturation.

Sur le mandat écoulé, les cessions réalisées représentent une superficie totale de 50 235 m², pour un montant global de 782k€. Il reste à ce jour deux lots à commercialiser, correspondants à une superficie de 4 813 m².

Une fois l'ensemble des terrains cédés, il sera nécessaire de procéder au revêtement définitif de la voirie, dont le coût est estimé à 750k€.

Donnefort

Un terrain a été cédé en 2025 pour 633k€ et deux sont immédiatement disponibles sans engager de travaux conséquents.

La superficie restant à commercialiser s'élève à 16 529 m².

Les travaux d'aménagement de la phase 2, situés côté Cogex, n'ont pas été engagés sur le mandat écoulé. Ils feront l'objet d'une estimation puis d'une réalisation sur le prochain mandat, ces travaux étant indispensables à la poursuite de la commercialisation.

Agropole 3

Les dépenses portent principalement sur la réalisation de l'accès aux lots vendus et de la mise en impasse (palette de retournement créée) de l'Allée de Désiré.

La superficie encore disponible à la commercialisation est de 42 508 m².

Sun Valley

Les travaux de la palette desservant les lots ont été réalisés en 2020.

La totalité des lots est aujourd'hui vendue, pour une superficie totale de 48 048 m².

Les seuls travaux restant à réaliser concernent le revêtement définitif de la palette, pour un montant estimé à 120 k€. Ces travaux seront engagés après la réalisation du bâtiment du lot n°3 prévue en 2026.

À l'issue de ces travaux, il conviendra de procéder à la clôture de la zone.

IV – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer le bilan de cette opération majeure d'aménagement.

Les principaux travaux d'aménagement de la zone ont été achevés en 2019. Ainsi, depuis 2020, les dépenses réalisées sont liées :

- aux aménagements complémentaires nécessités par la commercialisation des lots (voies d'accès),
- à la finalisation des acquisitions foncières (frais de portage et/ou rétrocessions anticipées de l'EPFL),
- à l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs,
- à la libération de la base travaux dans le cadre du projet LGV.

Grands postes de dépenses sur 2025

Grandes lignes de dépenses (en k€)	2025
ACQUISITIONS ET FRAIS ANNEXES	888
ETUDES ET TRAVAUX	778
FRAIS FINANCIER	573
FRAIS /VENTE ET COMMERCIALISATION	57
ETUDES TAG1	15
FRAIS DIVERS	5
DEPENSES TAG 1	2 316

Sur l'année 2025, les dépenses concernent essentiellement :

- ✓ **le poste acquisitions et frais annexes** avec notamment les remboursements d'annuités à l'EPFL pour un montant de 253k€ mais également l'acquisition d'une propriété à l'ouest de la RD 296 (567k€),

- ✓ **le poste études et travaux** pour 778k€ au total, qui comprend :

- le lancement du tronçon HI-1,
- les accès aux lots vendus,
- le paiement des rapports finaux relatifs au premier marché des fouilles archéologiques.

A noter qu'en 2025, le budget a également financé les premières études relatives à la création d'une nouvelle zone d'activités, dans la continuité de la première, dite « TAG 2 ». En

effet, il apparaît nécessaire d'aménager de nouveaux terrains qui pourraient être proposés aux entreprises lorsque plus aucuns terrains ne seront disponibles sur le « TAG 1 » et dans l'attente de la libération de la base travaux de la LGV. Ainsi, cette extension d'environ 50 hectares pourrait être commercialisée de 2027 à 2031 en attendant une potentielle commercialisation de nouveaux terrains sur le « TAG 1 » à partir de 2032. Le coût de ces études a représenté 56k€ en 2025.

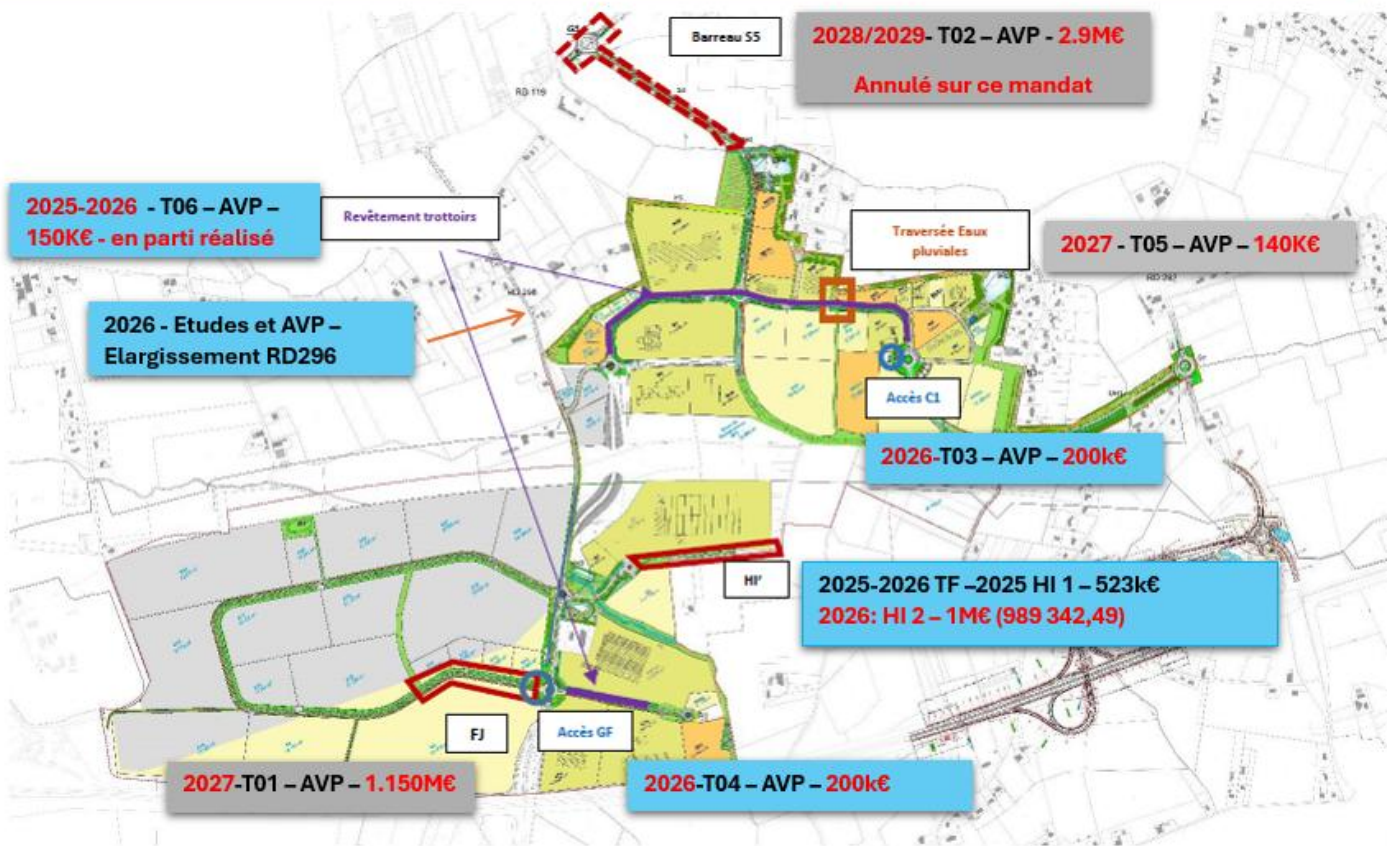
Les principales réalisations sur ce mandat sont les suivantes :

- finalisation des travaux de la voie AB, voie au Nord du TAG qui dessert les entreprises GRAZIE et GOZOKI (tronçon 5 entre giratoire GB et le Seyne),
- réalisation de la voie BK1 qui dessert l'entreprise KUELNE NAGEL,
- l'aménagement en grave-émulsion de la piste piétons/cycles de l'allée de la Seyne,
- au sud, la prolongation de la voie GF, pour desservir le lot vendu à l'entreprise Fonroche en 2021,
- au nord : la prolongation de la voie AB pour desservir le lot vendu à l'entreprise Maison Briau en 2021 mais également pour les lots en cours de cession,
- des travaux complémentaires pour viabiliser de nouveaux terrains (terrassement, réseaux humides et secs, ...),
- la prolongation du réseau d'eau brute.

Sur le mandat à venir, il restera à :

- finaliser le tronçon HI-2 (1M€),
- réaliser l'accès C1 pour desservir le lot La Poste (200k€),
- créer un raccordement supplémentaire HTA d'Enedis (480k€),
- démolir certains biens au sud-ouest de la zone pour permettre la commercialisation des terrains S8 et S9 sous la base travaux LGV-GPSO (100k€).

TAG - Travaux 2025-2028 – estimations TVX AVP intégrées au bilan



Les recettes 2025, qui s'élèvent à 1 488k€, se répartissent de la manière suivante :

RECETTES (en k€)	2025
Subvention FNAP - Fouilles FAURAT	81
Loyer Cabane Lucie	4
CESSIONS	1 403
Cession N26 - CRECHE	43
Cession N44 - LA POSTE	1 120
Cession N13 - SUD OUEST PAYSAGE	241
TOTAL	1 488

Etat de la commercialisation fin 2025



Au global, sur les 214,8 hectares de superficie totale de la ZAC :

- 60 hectares, soit 28%, sont bloqués par la base travaux de la LGV mais potentiellement commercialisables à partir de 2032 (une convention d'AOT est néanmoins en cours de négociation sur cette partie de terrains).
- 48 hectares, soit 23%, ont été vendus,
- 24 hectares, soit 11%, sont réservés,
- 18 hectares, soit 8%, sont disponibles (dont 7 ha non commercialisables tant que la base travaux n'est pas libérée),

Compte tenu du bon rythme de commercialisation qui à la fois assure un bon niveau de recettes chaque année et donne de bonnes perspectives pour les années à venir, il n'est plus souhaitable de souscrire des emprunts de long terme pour financer les quelques

investissements restant à réaliser. En outre, il apparaît nécessaire d'alléger l'annuité de dette sur ce budget. C'est pourquoi, après une consultation bancaire infructueuse en 2024, l'Agglomération a souscrit en 2025 un emprunt relais (ou emprunt in fine) de 3M€ d'une durée de 5 ans et dont le capital sera remboursé intégralement en 2030 (année qui devrait voir se réaliser plusieurs cessions importantes dans le bilan prévisionnel de la zone). Ainsi, l'encours de dette s'élève à 25,3M€ au 31/12/2025.

Synthèse des dépenses et recettes sur période 2020-2025

Alors que d'importantes dépenses ont été engagées sur le mandat 2014-2019 pour réaliser les infrastructures de la zone, le ratio dépenses/recettes a été beaucoup plus équilibré sur le mandat écoulé. Ce dernier devrait même s'inverser sur le mandat à venir avec plus de recettes attendues que de dépenses.

DEPENSES (en k€)		RECETTES (en k€)	
Acquisition et frais	5 864	Cessions terrains	11 887
Travaux et actualisation	4 085	Rétrocession terrains RFF	1 124
Frais financier	2 865	Participation du budget principal	756
Fouilles et remise en état sols	1 920	Revenus locatifs et divers	127
Frais s/vente et commercialisation	578	Subventions	81
Etudes s/ travaux	478		
Frais divers	340		
Etudes générales	55		
Fonds de contribution	28		
Total dépenses	16 212	Total Recettes	13 975

V – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

Depuis le 1er janvier 2019, l'Agglomération d'Agen a repris la gestion du marché d'intérêt national (MIN). L'exploitation du site a été confiée à une SEM, la SOLOGEMIN.

Dans ce cadre, le budget annexe retrace donc les dépenses et recettes liées au statut de propriétaire de l'AA sur l'ensemble des 29 hectares du MIN et sur plus de 52 142m² de bâtiments, auxquels s'ajoutent les 4 600m² de la nouvelle plateforme du carreau des producteurs du MIN.

Quatre grands enjeux ont été actés et ont guidé les actions mises en œuvre depuis le début du mandat :

- 1 - dynamiser la demande en produits frais, notamment par le développement de nouvelles surfaces commerciales exploitables par des professionnels agricoles ou alimentaires,
- 2 - stimuler les apports en frais, notamment en consolidant, modernisant et diversifiant le marché au carreau, espace essentiel de rencontre de transactions de gré à gré de productions locales,
- 3 - moderniser les équipements et développer les services par intégration verticale des activités pour optimiser la chaîne de valeur des acteurs agricoles et alimentaires,
- 4 - requalifier l'image du MIN (performance, sobriété, responsabilités socio-environnementales) par une rénovation de l'existant dans une logique de fonctionnement vertueux et responsable pour favoriser son attractivité et sa notoriété.

Aussi de manière opérationnelle, plusieurs actions ont été menées pour répondre à ces enjeux. Ces projets ont été portés financièrement soit par l'Agglomération avec une participation financière et technique de la SOLOGEMIN, soit par la SOLOGEMIN avec une participation financière de l'Agglomération, soit par la SOLOGEMIN seule dans le cadre de sa fonction de gestionnaire du site :

- création d'une plateforme de gestion collective des déchets pour le tri et la valorisation (2020-2021),
- modernisation de la centrale de production de froid des entrepôts frigorifiques (2020-2021),
- automatisation des péages et renforcement de la vidéoprotection (2021),
- lancement d'un programme pluriannuel de rénovation des infrastructures existantes (réhabilitation des cases en friches ou libérées entre deux locations afin de moderniser ou d'adapter les locaux aux nouvelles demandes des entreprises),
- réhabilitation de la friche agricole du bâtiment O pour développer, sans préempter des terres agricoles, de nouvelles surfaces d'accueil pour les acteurs de commercialisation et de logistique de la filière du frais pour l'écoulement des productions locales et transformées (enjeu 1),
- modernisation de la logistique de froid pour répondre aux attentes des acteurs agricoles et alimentaires locaux en matière de froid (diversification des activités et des marchandises accueillies, sécurité alimentaire et chaîne du froid) en adaptant une partie des 16 400 m² d'entrepôts frigorifiques et des équipements associés (enjeu 3),

- création d'un bâtiment marché au carreau de plus de 4 000 m² pour moderniser les conditions d'accueil des producteurs, massifier et diversifier les productions apportées et pour renforcer les circuits alimentaires locaux (enjeu 2).

En 2024, le MIN a fêté ses 60 ans d'activités et l'inauguration du nouveau carreau des producteurs. La finalisation de ce projet a marqué le lancement de la stratégie de communication et d'animation du site, avec plusieurs actions co-organisées entre les services de l'Agglomération et la SOLOGEMIN pour faire découvrir le site, ses activités et ses métiers. Ainsi, la SOLOGEMIN organise chaque année un marché des producteurs de pays, ouvert au grand public, et a développé de nouvelles actions d'animations du réseau des entreprises du territoire et de présentation du site à de potentiels utilisateurs.

Dans sa stratégie de diversification, le MIN commence à accueillir des activités de transformation (Oh my pop's), dans une logique de continuité du parcours résidentiel des entreprises accompagnées par Agropole. Aussi après une phase d'élaboration d'un produit, de test et de démarrage de la commercialisation dans les pépinières d'Agropole, le MIN peut être une suite au parcours de développement des activités en amont de la construction d'une usine.

En termes de budget d'investissement, l'année 2025 a principalement été consacrée aux études sur deux projets :

- la réfection du réseau d'eau pluviale du MIN : en effet, les travaux d'hydrocurages et d'inspection de 2024 ont permis de déceler des problématiques de dimensionnement de réseaux qui expliquent les difficultés d'écoulement sur voirie et d'entretien rencontrés. Les travaux seront réalisés en 2026.
- le déploiement du photovoltaïque sur les toitures du MIN : l'objectif de cette étude est de définir un plan pluriannuel d'investissement et de déploiement du photovoltaïque permettant de requalifier les toitures vieillissantes du MIN en optimisant les investissements, de définir la pertinence de mener un projet d'autoconsommation collective, afin de diminuer les charges d'électricité pour l'exploitant.

Dépenses Investissement

<i>en K€</i>	CA 2025
PROJET CARREAU	21
ETUDES (photovoltaïque et eaux pluviales)	26
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	129
Total	176

Les recettes d'investissement comptabilisent, quant à elles, le versement de la subvention LEADER de 300k€ dans le cadre du projet « carreau ».

Recettes Investissement

<i>en K€</i>	CA 2025
SUBVENTION EQUIPEMENT	300
AMORTISSEMENTS	20
Total	320

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement concernent principalement des dépenses courantes (frais financiers, assurances du site, amortissements, taxe foncière) pour un montant total de 511k€. Quelques dépenses de signalétique ont également été réalisées ainsi que la mise à jour du dossier technique amiante (DTA), obligatoire tous les trois ans.

Dépenses Fonctionnement

<i>en K€</i>	CA 2025
TAXES FONCIERES	323
AMORTISSEMENTS	20
INTERETS EMPRUNTS	93
ASSURANCE	68
FRAIS DIVERS	7
Total	511

La seule recette de fonctionnement de ce budget provenant de la redevance versée par Reden Solar pour les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures (32k€), le budget principal a dû verser une subvention d'équilibre de 515k€ (contre 569k€ en 2024). Celle-ci couvre le besoin de financement de la section de fonctionnement ainsi que l'annuité en capital de la dette (129K€).

Recettes Fonctionnement

<i>en K€</i>	CA 2025
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	32
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	515
Total	547

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2025, l'encours de dette de ce budget s'élève à 2 839k€ au 31 décembre 2025.

VI - BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »

2025 aura été une année de stabilisation à la suite de l'intégration des 13 communes de l'ancienne communauté de communes des Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS). De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu avec le délégataire Eau de Garonne pour la modification du mode de reversement des parts revenant à la collectivité sur les encaissements de factures des usagers. La mise en œuvre du dispositif de RMDP (redevance pour mise à disposition de patrimoine) validé en milieu d'année (DCA_088/2025 du 3 juillet 2025) devrait permettre une plus grande stabilité et lisibilité des sommes reversées chaque année.

Budget Eau potable

(En K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 486	3 248	3 032	3 386	3 277	4 168
- Dépenses réelles de fonctionnement	954	1 221	847	889	884	1 120
= EPARGNE DE GESTION	532	2 027	2 185	2 497	2 393	3 048
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	35,8%	62,4%	72,1%	73,7%	73,0%	73,1%
- Frais financiers	151	141	154	406	485	420
= EPARGNE BRUTE	381	1 886	2 031	2 091	1 908	2 628
TAUX D'EPARGNE BRUTE	25,6%	58,1%	67,0%	61,8%	58,2%	63,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 749	5 477	3 873	3 451	2 360	2 837
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 089	11 082	11 974	15 494	16 041	15 927
VARIATION DE L'ENCOURS	-947	-7	892	3 520	547	-114
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	29,1 ans	5,9 ans	5,9 ans	7,4 ans	8,4 ans	6,1 ans

L'instauration d'une RMDP (avenant 5 au contrat de DSP) à mi-exercice a eu deux effets :

- le remboursement d'une partie des surtaxes reversées par le délégataire avant l'entrée en vigueur de l'avenant (146k€),
- l'encaissement de 1 768k€ au titre de cette RMDP pour le second semestre, en sus des 1 454k€ de surtaxes reversées par le délégataire au premier semestre.

Sont également à noter au niveau des dépenses de fonctionnement une augmentation des dépenses de personnel (remplacement de postes restés vacants en 2024) et une baisse des intérêts de la dette grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Au global, les dépenses de fonctionnement augmentant moins (+171k€) que les recettes de fonctionnement (+891k€), l'épargne brute progresse de 720k€ par rapport à 2024.

Cette épargne est nécessaire pour financer les importants investissements réalisés.

En effet, 2,8M€ d'investissements ont été réalisés en 2025, ils ont porté notamment sur :

- le renouvellement des canalisations « CVM », canalisations en PVC posées dans les années 1980 et qui posent des problèmes de relargage de Chlorure de Vinyle Monomère (1 407k€),
- le renouvellement des canalisations « cassantes et fuyardes » afin de pouvoir limiter les pertes d'eau et d'améliorer les rendements, notamment au niveau des communes du Passage d'Agen, d'Aubiach, de Pont-du-Casse et d'Agen (960k€),
- le chantier de mise en œuvre de canalisations structurantes entre les usines de la rive gauche (110k€),
- la suite des réfections de réservoirs avec la poursuite des dossiers de réfection des châteaux d'eau d'Astaffort (34k€).

BUDGET EAU POTABLE (05)			
<i>Investissements 2025 en k€</i>			
PUYMIROL RENOUVELLEMENT NAUDOU (CVM)	254	PUYMIROL DEVOIEMENT/RENOUVELLEMENT	19
ST CAPRAIS DE LERM MOULY BELDEN (CVM)	240	BRAX DEVOIEMENT PINTRE-RD119	16
FOULAYRONNES RENOUVELLEMENT CAYSSAT ET (CVM)	212	MOE SCHEMA RESSOURCE EAU47	14
FOULAYRONNES EXTENSION ROUTE DE RIDOUNEL	192	ST MARTIN BEAUVILLE DEVOIEMENT/RENOUVELLEMENT	14
LE PASSAGE RENOUVELLEMENT KENNEDY	188	DEVOIEMENT LIES A PC/CU	13
BAJAMONT LESTAQUE (CVM)	165	LA SAUVETAT EXTENSION RENFORCEMENT LOT COMMUNAL	9
ST CAPRAIS RENOUVELLEMENT GOULPAS (CVM)	147	GENERAL RACCORDEMENT ELEC RESERVOIR	6
ST PIERRE CLAIRAC BOULET (CVM)	139	ST MAURIN REFECTION CHATEAU D'EAU	5
AUBIAC RENOUVELLEMENT HARTANES (Tr3)	136	ESTILLAC RETABLISSEMENT PASSAGE SOUS A62	5
BOERICOUY (CVM)	121	CAUZAC TRAVAUX SUR CHATEAU D'EAU	4
ASTAFFORT PROJET CENTRE BOURG	115	ETUDE GC RESERVOIR DE LAMARQUE	3
BRAX RENFORCEMENT CANA STRUCTURANTE	109	AGEN REFECTION PRISE EAU BRUTE ROUQUET	3
AGEN JEAN JAURES RENOUVELLEMENT	105	LAFOX DEVOIEMENT CANA RUE BLAIRE	3
AGEN RENOUVELLEMENT CANA AEP RUE NEUVE	82	STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	3
ETUDE SCHEMA DIRECTEUR	72	FOULAYRONNES ALL ST MARTY (CVM)	3
BON ENCONTRE RENOUVELLEMENT BR MAISTRE (CVM)	69	SIVOIZAC EXTENSION DE L'USINE	3
AGEN RENOUVELLEMENT CANA AEP ALLE 8MAI	68	CLOTURES DIVERS SITES	2
AGEN RENOUVELLEMENT CANA JEGUN MARANS	61	LAYRAC CH BOURRET DEVOIEMENT CANA	2
FOULAYRONNES MARMANDE (CVM)	57	ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS DU BOURG	2
AUBIAC RENFORCEMENT RESEAU CHEMIN DE MARRON	49	CAUZAC DEVOIEMENT SECTEUR DU CHATEAU	2
AGEN RENOUVELLEMENT AEP LANNES MARBOUTIN	45		
ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS GRES	32		
PONT DU CASSE : TENBURY WELL DEVOIEMENT CANA	29		
MOIRAX DEVOIEMENT RUE DE L'ECOLE	22		
		TOTAL	2 837

Malgré le très bon niveau d'épargne brute dégagée en 2025 sur ce budget, il a été nécessaire d'encaisser 1,5M€ d'emprunt pour en assurer son équilibre. L'annuité de dette s'élevant à 1,6M€, on constate donc une stabilisation du niveau d'endettement sur ce budget entre 2024 et 2025. Ainsi, l'encours de dette sur ce budget s'élève au 31 décembre 2025 ainsi à un peu moins de 16M€. Cependant, à la faveur d'une épargne brute plus dynamique, la capacité de désendettement baisse de plus de deux années pour se fixer à 6,1 ans.

Synthèse des investissements réalisés sur le mandat

Au total ce sont près de 22 M€ qui auront été investis par la collectivité entre 2020 et 2025 (hors dépenses du délégataire) pour :

- * rénover et augmenter la capacité de production des ouvrages de production (notamment l'usine de Sivoizac),
- * remettre à niveau et doubler la capacité de plusieurs réservoirs,
- * renouveler les canalisations fuyardes afin d'améliorer les rendements de réseaux,
- * remplacer les canalisations en PVC contenant du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), composé potentiellement cancérigène.

Cela représente 7,3M€ de plus que les investissements réalisés sur le mandat précédent, soit un investissement annuel moyen de 3,6M€ contre 2,4M€ sur le mandat 2014-2019. Ces investissements ont été financés en partie par l'emprunt, conduisant à un endettement de 4,8M€ sur la période.

Ce sont ainsi plus de 79 km de réseau qui ont été changés en 6 ans et plus de 7 millions de m³ d'eau économisés malgré la hausse du nombre d'abonnés au service (passé de 47 000 en 2020 à 52 000 en 2024, avec notamment l'intégration de 13 nouvelles communes en 2022).

A ces investissements portés par l'Agglomération d'Agen et financés par la part du prix de l'eau lui revenant, il convient d'ajouter les investissements de renouvellement pris en charge par le délégataire, soit environ 211k€ en 2025 pour le renouvellement de 1,25 km de canalisations. Sur le mandat, 1,2 M€ ont été investis par le délégataire pour des renouvellements de réseau et 7M€ pour la construction de la nouvelle usine de Sérignac achevée en 2024 (déduction faite des 2,5M€ d'aide financière apportée par l'Agence de l'eau).

Budget Assainissement

(En K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 267	4 364	4 353	4 343	4 253	5 164
- Dépenses réelles de fonctionnement	851	1 032	728	767	789	1 015
= EPARGNE DE GESTION	2 416	3 332	3 625	3 576	3 464	4 149
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	74,0%	76,4%	83,3%	82,3%	81,4%	80,3%
- Frais financiers	351	318	300	421	453	372
= EPARGNE BRUTE	2 065	3 014	3 325	3 155	3 011	3 777
TAUX D'EPARGNE BRUTE	63,2%	69,1%	76,4%	72,6%	70,8%	73,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 426	1 018	1 387	4 174	1 471	1 575
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 739	19 577	17 450	18 975	17 364	15 742
VARIATION DE L'ENCOURS	-1 763	-2 162	-2 127	1 525	-1 611	-1 622
CAPACITE DE DESENETTEMENT	10,5 ans	6,5 ans	5,2 ans	6,0 ans	5,8 ans	4,2 ans

Comme pour le budget de l'Eau potable, les dépenses et recettes de fonctionnement 2025 sont principalement impactées par l'instauration de la RMDP en milieu d'année, avec :

- le remboursement d'une partie des surtaxes reversées par le délégataire avant l'entrée en vigueur de l'avenant (254k€),
- l'encaissement de 2 198k€ au titre de cette RMDP pour le second semestre, en sus des 2 297k€ de surtaxes reversées par le délégataire au premier semestre.

Le retour à un effectif complet et la baisse des intérêts de la dette (baisse des taux mais également baisse de l'encours de dette en 2024) jouent de manière contrastée sur l'évolution des dépenses. Mais ces dernières augmentant moins (+145k€) que les recettes (+911k€), l'épargne brute progresse de 766k€.

Le volume d'investissement reste stable par rapport à 2024, avec 1,6 M€ de travaux réalisés. Ces travaux ont consisté principalement en des mises en séparatif et des renouvellements de réseaux (582k€) mais aussi des réfections de diverses stations d'épuration et postes de refoulement (368k€).

BUDGET ASSAINISSEMENT (07)*Investissements 2025 en k€*

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	140	ST HILAIRE NVELLE STEP LUSIGNAN GD	16
LAPLUME EXTENSION CLEMENETIADE	129	TRAVAUX REPARATION URGENTE	16
AGEN MISE EN SEPARATIF IMP MORERE	117	DIVERS POMPES	14
SERIGNAC RENOUVELLEMENT RESEAU EU IMP ARTAGNA	103	VEHICULE UTILIT CAMIONNETTE	13
AGEN MISE EN SEPARATIF CHANOINE MARB	100	LA SAUVETAT EXTENSION RENFORCEMENT LOT COMMUNAL	13
BOE EXTENSION RESEAU ALLEE DE RIOLS	100	LE PASSAGE REPRISE BR RUE LANGEVIN	12
FOULAYRONNES REFECTION PR ARTIGUES LUCHE	94	BRAX EXTENSION NVLE STEU	8
LAPLUME RENOUVELLEMENT PR ROQUEMAURE	89	CASTELCULIER DEMENTEL STEP MALEZE	7
ESTILLAC STEP AGROPOLE (MOE)	88	LAPLUME ADAPTATION DE LA STEP	6
LE PASSAGE REFACTION KENNEDY	65	FOULAYRONNES SEPARATIF ALLEE FONTAINE	5
AGEN JEAN JAURES,BAJON,FAVAL	59	ACQ NOUVEAU MAT INFORM ET TEL	4
SECURISATION DES PR DE LA DSP	59	ST HILAIRE EFFONDREMENT PR PEA	3
SAUVAGNAS REFECTION STEP	55	LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	3
EXPLOI CREAT CHASSE ENTRE STEP	42	SERIGNAC REHABILITATION EU AV BRUILHOIS	3
ESTILLAC TRVX STEP AGROPOLE APCP	39	SERIGNAC TRVX REHABILITATION RESEAUX RST	2
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	34	SERIGNAC REPARATION RESEAU ECPP	2
AGEN RUE NEUVE	30	PETIT MATERIEL EXPLOITATION	2
AGEN DEVOIEMENT LANGEVIN	27	CAUZAC EXTENSION LAS BECHES	2
AGEN RENOUVELLEMENT RESEAU	25	CHEMIN D'ACCES STEPS	1
CASTELCULIER DEVOIEMENT RUE ARTISANS	24	SUIVI QUALITE COURS D'EAU AVANT TRV	1
TEST ETANCHTE PASSAGE CAM	20		
		TOTAL	1 575

Le bon niveau d'épargne brute et la modération des investissements ont permis de limiter le recours à l'emprunt (seulement 500k€ en 2025) et donc de poursuivre le désendettement de ce budget. Ainsi, l'encours de dette total au 31 décembre 2025 s'élève à 15,7M€, en diminution d'1,6M€ par rapport à 2024. La capacité de désendettement s'améliore également pour s'établir à 4,2 ans.

Synthèse des investissements réalisés sur le mandat

Au total ce sont près de 11M€ qui auront été investis par la collectivité entre 2020 et 2025 (hors dépenses du délégataire) pour :

- * des mises en séparatifs de réseaux anciens à Agen et dans les centres-bourgs,
- * des réfections de réseau abimés grâce à la technique du chemisage,
- * la remise en état ou la mise en sécurité de postes de refoulement,
- * le doublement de la capacité de la station de traitement des eaux usées urbaines (STEU) de Brax les Gravières.

Cela représente un effort financier trois fois moins important que celui consenti sur le précédent mandat avec une moyenne annuelle de 1,8M€ contre 5,5M€ sur la période 2014-2019. Cette modération des investissements a permis un désendettement de 6M€ sur la période. Cette amélioration des ratios permet de dégager de nouvelles marges de manœuvre dans la perspective du nouveau schéma directeur à mettre en œuvre sur le

mandat à venir et pour le financement de la nouvelle station d'épuration (STEP) de l'Agropole (cf autorisation de programme votée à hauteur de 8,4M€ par délibération 058/2025 du 10 avril 2025).

Budget Régie service public d'assainissement non collectif

Dépenses de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PERSONNEL	37	48	70	69	70	77
CONTROLES PERIODIQUES	108	3	0	3	55	118
FRAIS DIVERS	5	4	6	5	6	3
Total	150	55	76	77	131	198
Recettes de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REDEVANCES	128	147	143	123	106	112
ENQUETES VENTES	14	19	23	23	31	23
Total	142	166	166	146	137	135
<i>recettes-dépenses</i>	-8	111	90	69	6	-63
pour mémoire excédent n-1 reporté	349	342	450	541	610	616

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Très peu d'investissements sont réalisés sur ce budget (aucun en 2025).

L'année 2024 a permis le redémarrage des contrôles de bon fonctionnement après l'attribution du marché de service à la société CIME. Ceux-ci se sont donc poursuivis normalement en 2025. En parallèle les agents enquêteurs du service ont mené les enquêtes

dans le cadre de ventes et instruit l'ensemble des dossiers d'urbanisme en lien avec la compétence.

De ce fait, ce budget affiche pour 2025 un déficit de fonctionnement (-63k€) qui n'impacte pas l'équilibre global de ce budget qui bénéficie d'un excédent antérieur reporté confortable de 616k€ ce qui permet de ne pas augmenter la redevance pour les usagers.

VII - BUDGET « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Dépenses de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TRAVAUX	117	118	330	608	680	868
Recettes de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REMBOURSEMENTS COMMUNES	117	118	330	608	680	868
<i>recettes - dépenses</i>	0	0	0	0	0	0

Ce budget permet à l'Agglomération d'Agen d'assurer, par le biais de conventions formalisées, l'entretien des voiries communales des communes membres qui le souhaitent.

L'Agglomération d'Agen effectue la prestation d'entretien qui est ensuite refacturée à la commune.

Ce budget est strictement équilibré par les remboursements en provenance des communes concernées.

Il apparaît en augmentation depuis 2022 du fait de la révision statutaire intervenue au 1^{er} janvier 2022, qui a conduit les communes à récupérer la charge d'entretien d'un certain nombre de voies auparavant communautaires.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment, l'article L.2121-14, L.2121-31 et L.5211-10,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la délibération n° DCA_06/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, relative à l'expérimentation du CFU et passage à la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n° DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors des instances communautaires,

Vu la Commission « Finances » informée en date du 24 février,

Le Bureau communautaire consulté en date du 19 février 2026,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
après en avoir délibéré à l'unanimité

[Jean DIONIS DU SEJOUR ne prend pas part au vote]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER :

- le compte financier unique 2025 du budget principal (B01),
- le compte financier unique 2025 des zones d'activités économiques (B03),
- le compte financier unique 2025 du budget transports urbains (B09),
- le compte financier unique 2025 du budget eau (B05),
- le compte financier unique 2025 du budget assainissement (B07),
- le compte financier unique 2025 du budget assainissement non collectif (B08),
- le compte financier unique 2025 du budget prestations de voirie (B10),
- le compte financier unique 2025 du budget Technopole Agen Garonne (B11),
- le compte financier unique 2025 du budget Marché d'Intérêt National (B15).

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture

Télétransmission le 23/03/2026

Publication le 10/03/2026

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Le Président




Jean DIONIS du SÉJOUR

Le Secrétaire de séance



Marjorie DELCROS

ANNEXE 1 – IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES INVESTISSEMENTS

L'article 191 de la loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités et les établissements publics de plus de 3 500 habitants d'établir un état annexé au compte financier unique pour mesurer l'impact du budget en matière de transition écologique.

L'Agglomération fait partie des rares collectivités qui ont produit cette « annexe verte » pour la première fois avec le CFU 2024. Conformément à ce que prévoyait la loi, cette annexe ne concernait alors que 17 comptes de la section d'investissement et ne portait que sur un seul axe d'étude : l'« atténuation du changement climatique », qui correspond notamment à la réduction des gaz à effet de serre et à la création de puits de carbone. En outre, ne devaient être analysés que les budgets régis par la nomenclature M57, soit le budget principal et le budget annexe du MIN.

Pour 2025, ce sont l'ensemble des dépenses d'investissement qui doivent être analysées (y compris les fonds de concours et subventions d'équipement versés au chapitre 204) pour le budget principal et tous les budgets annexes comportant une section d'investissement (s'ajoutent donc les budgets annexes de l'eau potable et l'assainissement collectif ainsi que le budget annexe transports). De plus, un nouvel axe de cotation, la « préservation de la biodiversité et usage des sols », s'ajoute obligatoirement à celui de « l'atténuation du changement climatique ». Mais l'Agglomération a souhaité aller plus loin en cotant également les dépenses au travers de l'axe « adaptation au changement climatique ».

A terme, les 6 axes suivants de la taxonomie européenne⁴ constitueront le cadre d'analyse global pour mesurer l'impact des dépenses publiques en matière de transition écologique :

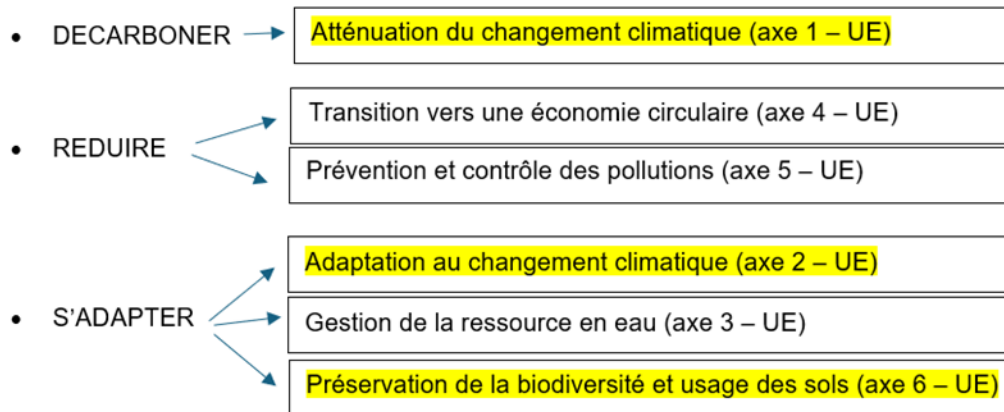


Concernant sa politique de transition écologique, l'Agglomération d'Agen suit une stratégie claire et structurée, définie depuis 2020, autour de 3 axes :

⁴ La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes »

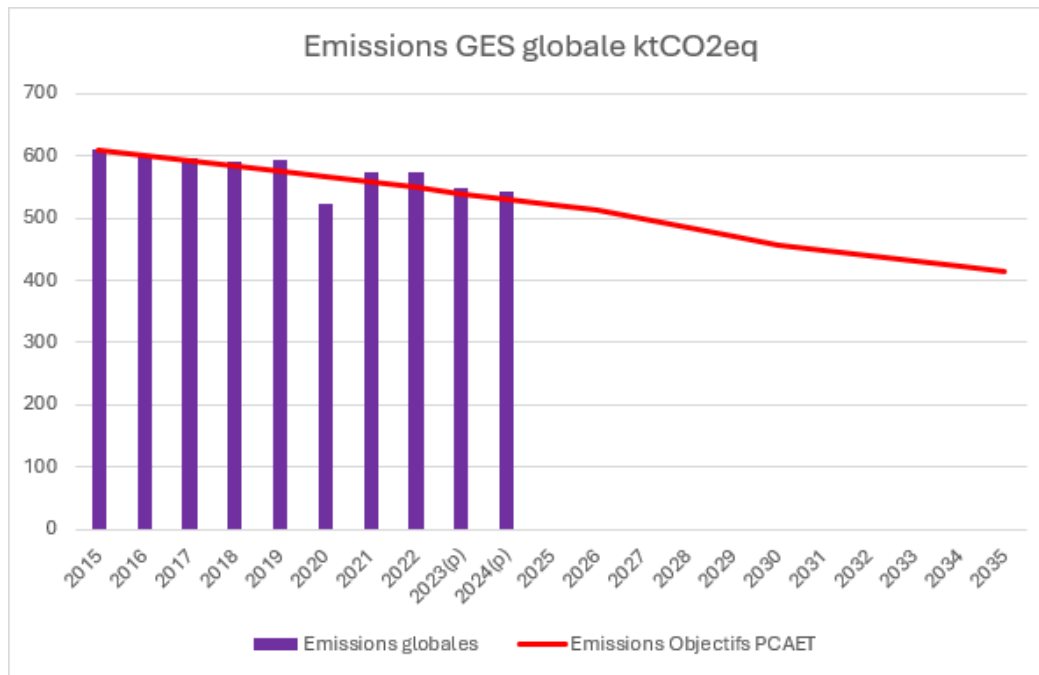
- DECARBONER nos activités, notamment en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre,
- REDUIRE, notamment notre consommation d'énergie,
- S'ADAPTER, aux effets du changement climatique.

Ces 3 axes répondent déjà à la classification européenne :



Axes côtés par la collectivité en 2025

La décarbonation est l'objectif prioritaire en vue de l'atténuation du changement climatique et l'Agglomération d'Agen porte des actions fortes dans cet objectif de décarbonation : création d'un réseau de chaleur urbain (RCU) sur le territoire permettant d'éviter 8 224 tonnes d'émissions de CO₂ par an, remplacement du système de chauffage de la piscine d'Aquasud (équipement identifié comme le plus énergivore et carboné) par branchement à ce réseau, verdissement de sa flotte de véhicules, etc. Les mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire témoignent des efforts désormais engagés et suivis au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



Après un galop d'essai encourageant en 2024, l'Agglomération d'Agen s'est de nouveau pliée à cet exercice réglementaire de cotation des dépenses d'investissement réalisées en 2025, avec une portée plus large puisqu'il concerne désormais :

- 3 des 6 axes de la taxonomie européenne qui constitueront le cadre d'analyse final et complet à partir de 2027 (cf supra),
- l'ensemble des dépenses d'investissement.

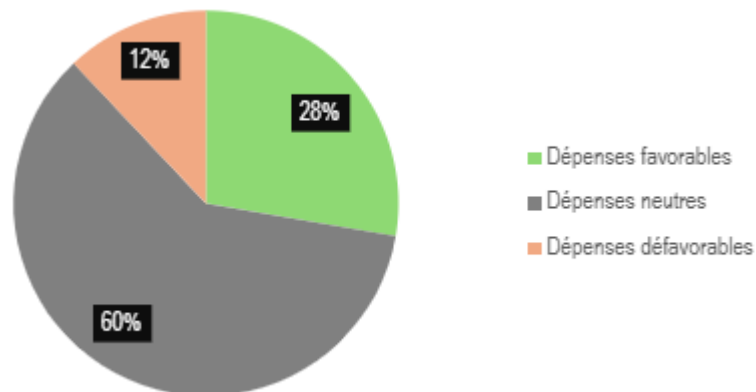
Toutefois, certains freins rendent ce travail d'analyse difficile :

- la vision annuelle reste réductrice, puisque la plupart des projets d'investissement s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires,
- les contraintes techniques de présentation de la maquette ne permettent pas d'isoler et coter séparément certaines dépenses spécifiques à l'intérieur de grands projets,
- il n'est pas évident de coter les fonds de concours versés sur des projets dont les services de l'Agglomération ne connaissent pas toutes les caractéristiques techniques en détail.

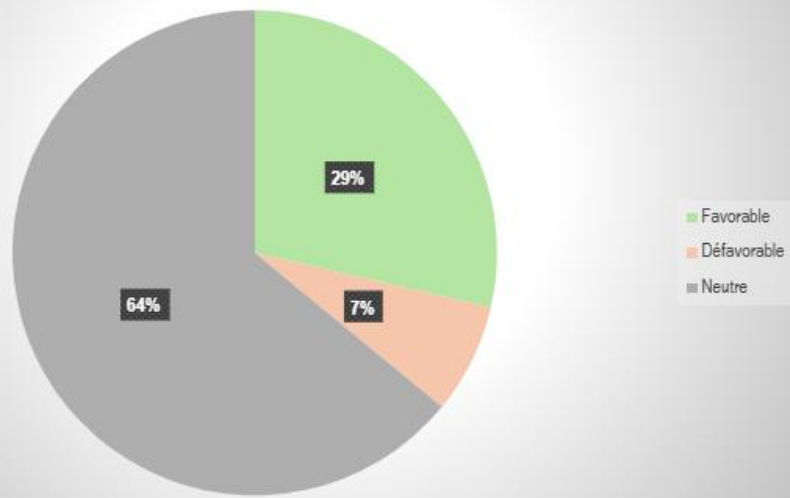
Ce travail a toutefois le mérite d'exister et il constitue une première base sur laquelle l'Agglomération pourrait s'appuyer pour développer, à terme, une véritable démarche de budgétisation verte, qui placerait cette analyse non pas a posteriori mais en amont des projets, afin que, dès leur conception, ces derniers intègrent des objectifs en cohérence avec la stratégie environnementale définie depuis le début du mandat.

Cotation du budget principal

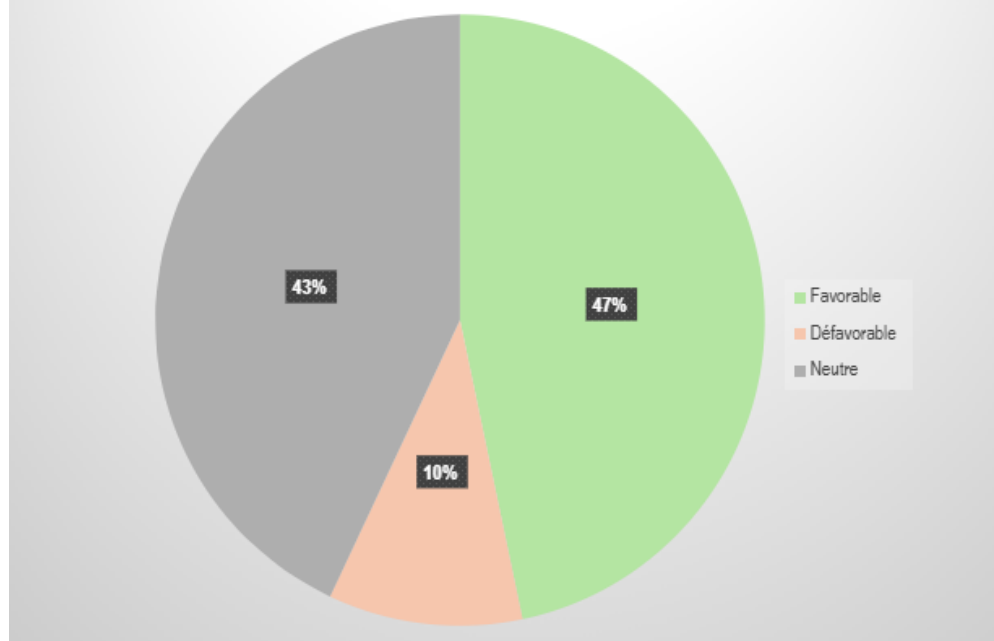
Au terme du travail de cotation qui a impliqué tous les services de la collectivité, il ressort que, sur l'ensemble des 3 axes analysés, seulement 12% des 35M€ de dépenses d'investissement cotées peuvent être considérées comme ayant un impact défavorable sur l'environnement. 28% des dépenses d'investissement réalisées en 2025 étaient de nature à avoir un impact environnemental favorable, tandis que pour 60% de ces dépenses, l'impact est considéré comme neutre, ne venant donc ni améliorer ni aggraver la situation existante.



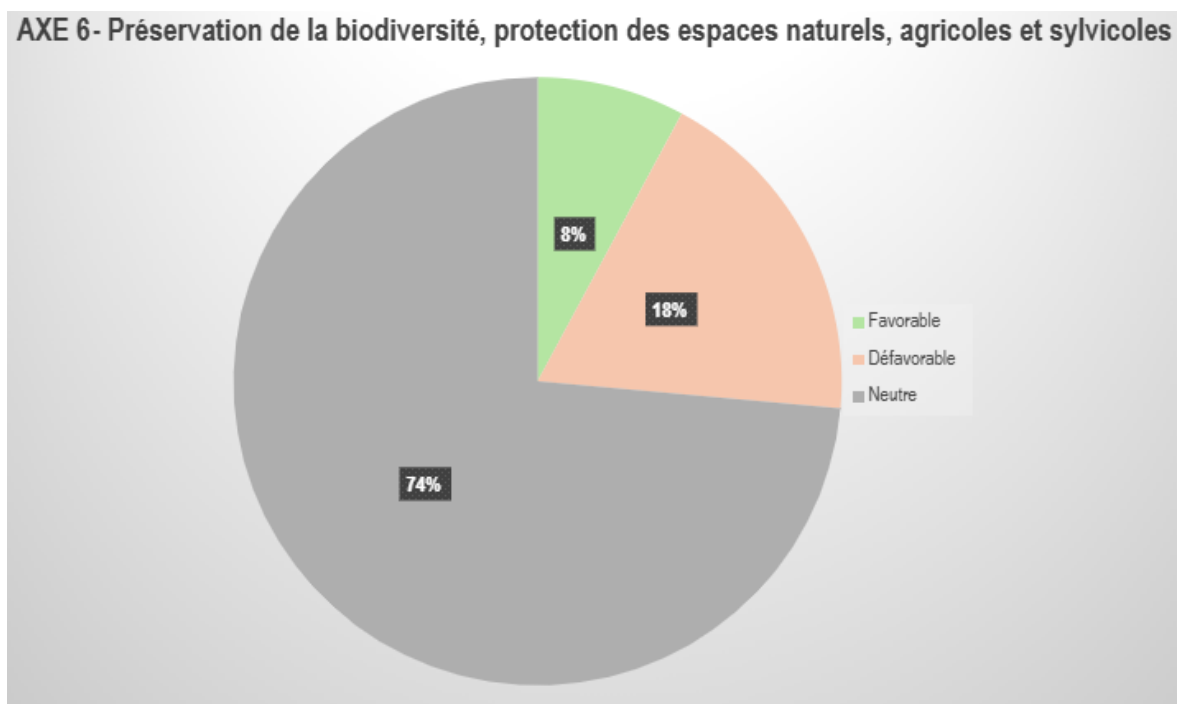
Lorsque l'on analyse les dépenses du point de vue de l'atténuation du changement climatique (axe 1), on regarde si elles contribuent à l'atteinte des objectifs de diminution des émissions directes de gaz à effet de serre et/ou de création, préservation ou amélioration de puits de carbone (captation des gaz à effet de serre). Selon cette méthodologie, 29% des dépenses d'investissement réalisées en 2025 peuvent être considérées comme favorables car de nature à réduire les gaz à effet de serre. Ce pourcentage est en diminution par rapport à la cotation réalisée sur les dépenses de 2024 qui présentaient 40% de dépenses favorables. Cela s'explique notamment par le fait que le volume de dépenses relatif au PEEEPS a été deux fois moins important en 2025.

AXE 1 - Atténuation du changement climatique

Lorsque l'on analyse les dépenses du point de vue de l'adaptation au changement climatique (axe 2), on s'intéresse aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes...). Ainsi, au terme de la cotation, 47% des dépenses 2025 ressortent comme ayant pris en compte l'augmentation des températures et/ou les risques naturels afin d'assurer le confort et/ou la sécurité des usagers.

AXE 2 - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Enfin, l'axe 6 fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES⁵ relève cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Ainsi, les dépenses d'investissement ont été analysées, pour cet axe, au regard de trois objectifs opérationnels : la lutte contre les espèces invasives, la préservation des milieux et de l'espace foncier, la préservation des espèces. De cette analyse, seulement 8% des dépenses 2025 ressortent comme favorables. Et si les trois quarts sont neutres, 18% sont défavorables.



On se rend compte au travers de cette analyse multicritères que les impacts de nos investissements sur l'environnement peuvent prendre plusieurs dimensions et qu'une dépense favorable au regard d'un axe d'analyse peut être neutre ou défavorable au regard d'un autre axe. Ainsi, si les objectifs relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (axes 1 et 2) semblent bien intégrés dans la politique d'investissement de l'Agglomération, des vecteurs de progrès demeurent au niveau de la prise en compte des objectifs de préservation de la biodiversité (axe 6) dans les projets menés.

Cette analyse pluridimensionnelle prend tout son sens lorsque l'on se focalise sur les principaux projets réalisés en 2025.

⁵ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Ainsi, si les dépenses liées à la révolution des poubelles apparaissent majoritairement en neutre, c'est que, pour la plupart, elles n'ont pas d'effet direct sur les objectifs visés par les 3 axes atténuation, adaptation et biodiversité. Les dépenses qui ressortent en favorable dans ce projet se retrouvent principalement dans l'axe adaptation, pour l'acquisition et/ou la construction d'équipements adaptés aux vagues de chaleur (véhicules climatisés, nouvelle déchèterie de Foulayronnes). S'agissant de l'axe atténuation, ont été classées en favorable les acquisitions de matériel destiné au tri et au recyclage des déchets (réduction des volumes incinérés) mais pas les travaux d'installation des PAV lorsqu'ils conduisaient à une artificialisation des sols (alors considérés comme neutres). Alors que de gros efforts ont été consentis au niveau de la politique de collecte et traitement des déchets, ces dépenses ne pourront peser favorablement dans l'analyse de l'impact environnemental des investissements de l'Agglomération que lorsque sera introduit l'axe 4 dédié à l'économie circulaire.

Comme en 2024, les dépenses relatives au pont de Camélat ont été classées en :

- défavorable sur tous les axes pour la partie voirie (63%),
- favorable sur tous les axes pour les espaces verts (17%),
- neutre sur tous les axes pour les études (13%),
- favorable sur les axes atténuation et adaptation et défavorable sur l'axe biodiversité pour la piste cyclable/voie verte (7%).

Les dépenses relatives au relamping (photovoltaïque ou LED) sont considérées comme favorables au titre des deux premiers axes mais neutres au titre de la biodiversité. Dans ce dernier axe, seules les dépenses relatives à l'achat d'équipements permettant de piloter l'extinction ainsi que l'intensité de l'éclairage ont été cotées en favorable.

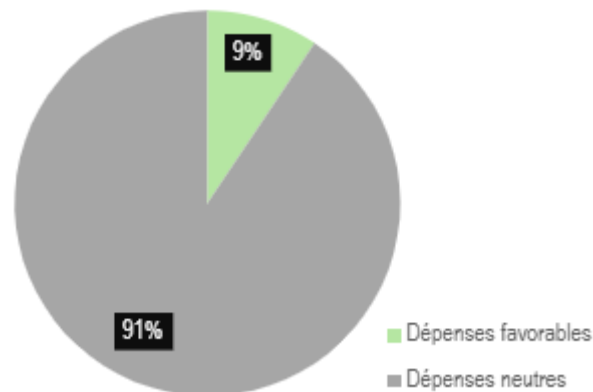
Les dépenses relatives à la GEMAPI sont majoritairement considérées comme neutres au regard des axes atténuation et biodiversité, mais favorables s'agissant de l'axe adaptation (gestion des risques naturels). Comme pour la révolution des poubelles, un axe d'analyse particulier permet de mieux appréhender ces dépenses (axe 3 – gestion de la ressource en eau) mais il ne sera introduit dans la cotation qu'à partir de 2027 (ou 2026 si l'Agglomération parvient à anticiper l'obligation réglementaire).

Enfin, un focus a été fait sur la cotation des fonds de concours versés aux communes en 2025 dans le cadre du FST car ils ont représenté plus de 6M€ de dépenses. Les projets portés par les communes concernent en majorité la requalification de voiries (neutre si réhabilitation à l'identique) et la rénovation de bâtiments (souvent avec une amélioration de la performance énergétique, jugée neutre en termes d'atténuation et/ou une amélioration de l'isolation thermique, jugée favorable en termes d'adaptation).

PROJETS	ATTENUATION			ADAPTATION			BIODIVERSITE		
	Défavorable	Favorable	Neutre	Défavorable	Favorable	Neutre	Défavorable	Favorable	Neutre
Révolution des poubelles	385,200.00€	807,585.53€	4,229,554.94€	- €	1,435,085.64€	3,987,254.83€	78,097.70€	- €	5,344,242.77€
Camélat	1,330,058.59€	501,053.30€	295,944.61€	1,330,058.59€	501,053.30€	295,944.61€	1,467,954.83€	363,157.06€	295,944.61€
PEEEPS	- €	3,220,595.29€	- €	- €	3,220,595.29€	- €	- €	50,564.16€	3,170,031.13€
GEMAPI	- €	4,230.37€	3,630,141.57€	- €	3,219,559.11€	414,812.83€	- €	30,720.37€	3,603,651.57€
FST	383,056.40€	1,845,946.70€	3,918,896.38€	159,072.43€	3,917,171.55€	2,071,655.48€	1,163,362.56€	1,979,567.43€	3,004,969.47€

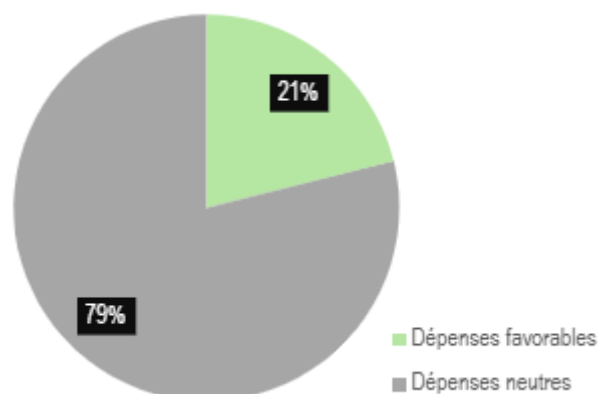
Cotation du budget annexe eau potable

Les dépenses d'investissement réalisées sur le budget annexe de l'eau potable en 2025 (2,8M€) sont très majoritairement neutres (91%) au regard des 3 axes cotés dans l'annexe verte. Comme pour la compétence GEMAPI, l'analyse de l'impact de ces dépenses sur l'environnement pourra être approfondie lorsque sera examiné l'axe 3 relatif à la gestion de la ressource en eau. Environ 800k€ de dépenses ont toutefois été jugées favorables au regard de l'adaptation au changement climatique (changement des canalisations en PVC).



Cotation du budget annexe assainissement collectif

D'un point de vue synthétique au niveau des 3 axes, les dépenses d'investissement réalisées sur le budget annexe de l'assainissement collectif en 2025 (1,4M€) sont majoritairement neutres (71%) mais la part de dépenses favorables est plus importante (21%) que sur le budget annexe eau potable. En effet, 816k€ de dépenses sont considérées comme favorables au niveau de l'axe préservation de la biodiversité car la création d'ouvrages d'assainissement des eaux usées (extension de réseaux, mise en séparatif ou création de postes de refoulement par exemple) permet de limiter les rejets en milieu naturel.



REÇU EN PREFECTURE

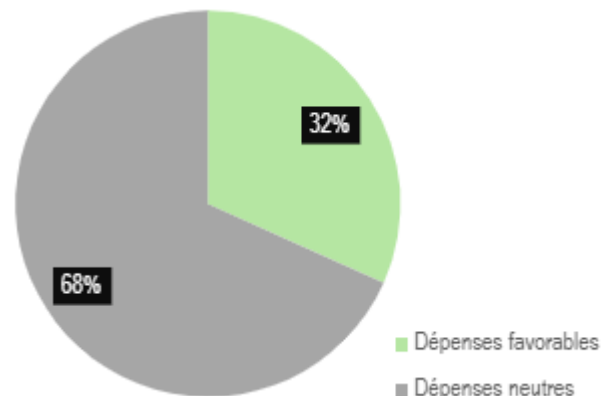
le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-047-200096956-2026.0226-DCR_002_202

Cotation du budget annexe transports

Sur l'ensemble des 3 axes, les dépenses d'investissement du budget annexe transports (406k€) ressortent majoritairement neutres (68%). En revanche, aucune dépense de ce budget n'est considérée comme défavorable et une bonne proportion est jugée favorable (32%).



Sur ce budget, les dépenses d'investissement concernent principalement :

- des études relatives au futur dépôt de bus ou à l'aménagement d'arrêts de bus : neutre sur tous les axes,
- l'aménagement d'arrêts de bus : favorable au niveau de l'atténuation et neutre sur les deux autres axes,
- le renouvellement de bus ou l'acquisition de matériel pour les bus, que ce soit porté en direct par l'Agglomération ou au travers du forfait de charges versé au délégataire dans le cadre du contrat de DSP : favorable au niveau de l'atténuation et neutre sur les deux autres axes,
- l'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique : favorable en termes d'atténuation et de biodiversité mais neutre en termes d'adaptation.

Cotation du budget annexe MIN

L'impact des dépenses d'investissement réalisées sur le budget annexe MIN en 2025 (47k€) est globalement neutre (97%) quel que soit l'axe d'analyse considéré. En effet, les études sont cotées comme neutres tant qu'elles ne débouchent pas sur la réalisation de travaux et les travaux du carreau, réalisés sur un espace déjà artificialisé, n'ont pas amené d'amélioration en termes de performance énergétique, de gestion des risques naturels ni de préservation de la biodiversité.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com

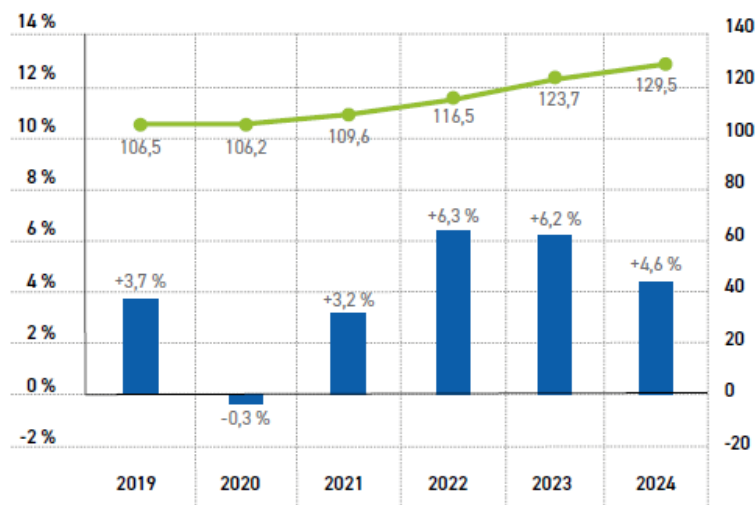
99_DE-047-200096956-2026.0226-DCR_002_202

ANNEXE 2 – TENDANCES NATIONALES⁶

Sur le mandat qui se termine, on constate que l'Agglomération a évolué selon les mêmes grandes tendances observées au niveau national :

- une tendance haussière des dépenses de fonctionnement plus contenue au niveau de l'Agglomération

➔ **ÉVOLUTION ET MONTANT (EN MD€) DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BLOC COMMUNAL SUR SIX ANS**

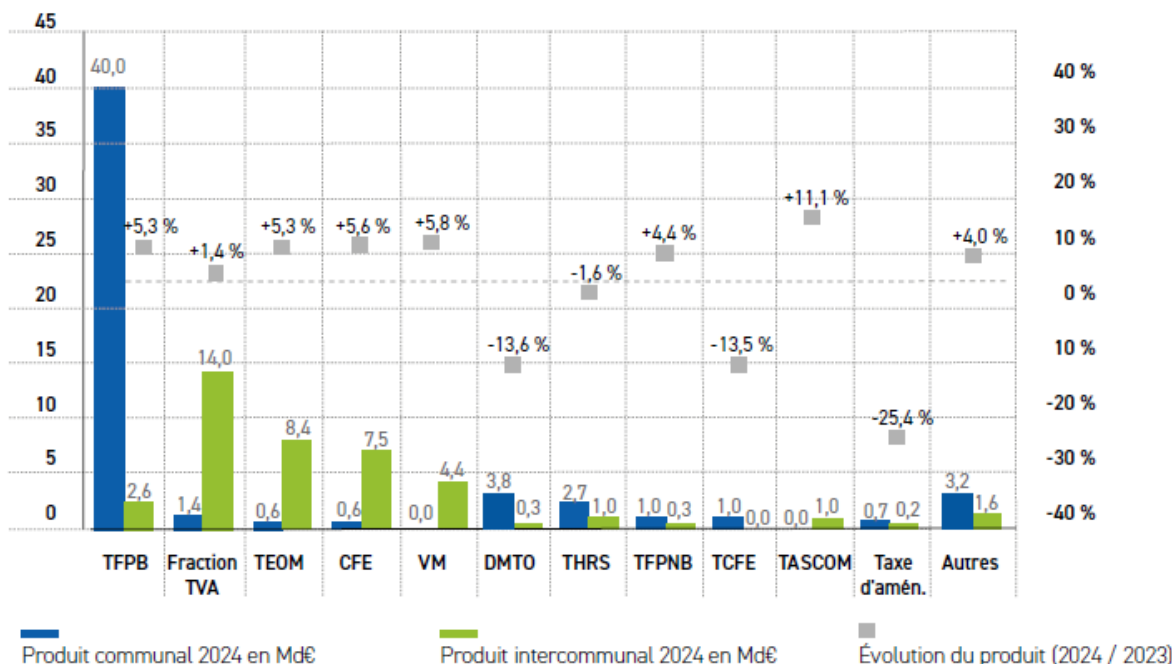


Source : Données DGFIP, traitement OFGL, comptes consolidés des communes et des groupements à fiscalité propre.

- une part prépondérante de la fraction de TVA dans les recettes fiscales des EPCI

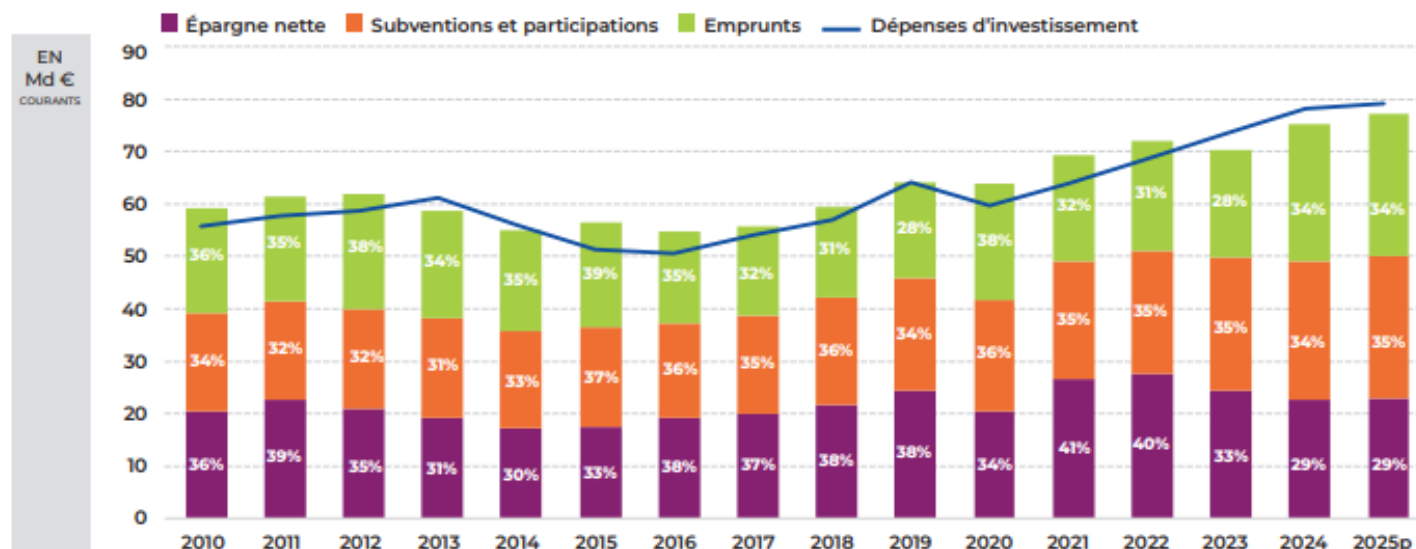
⁶ Source note de conjoncture septembre 2025 La Banque postale et Cap sur les finances des communes et intercommunalités publié par l'OFGL en novembre 2025

➔ MONTANT (EN MD€) ET ÉVOLUTION DES PRINCIPALES TAXES PERÇUES PAR LE BLOC COMMUNAL EN 2024 (HORS PARTS SYNDICALES)



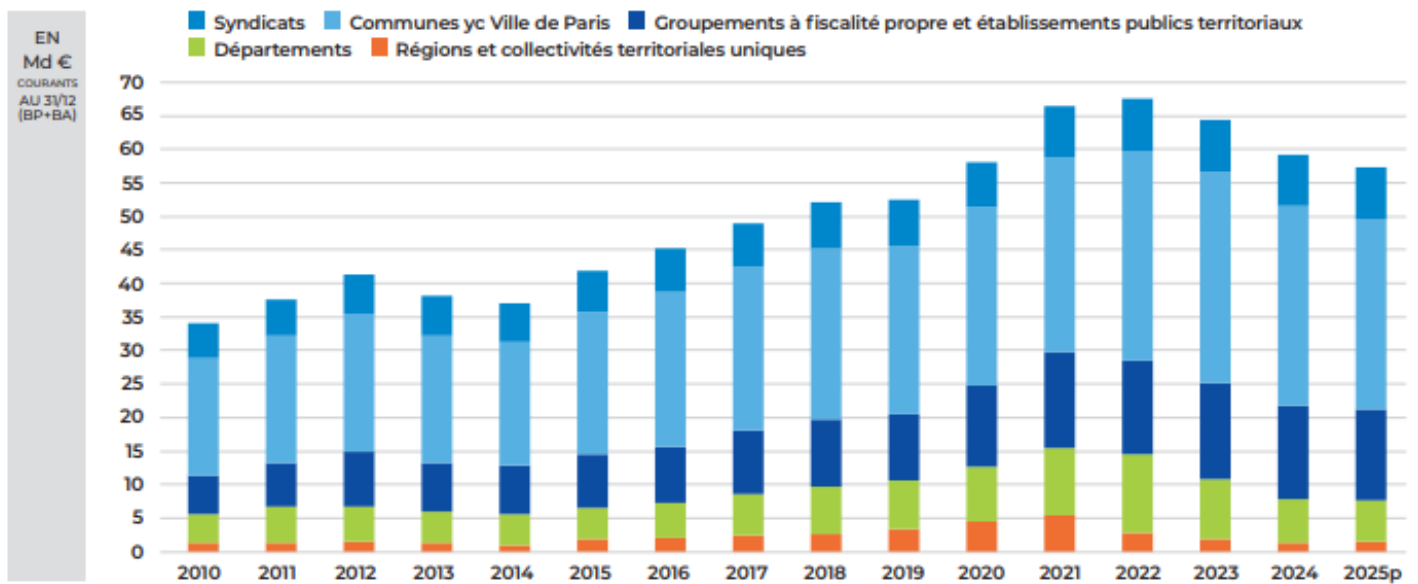
- des investissements en hausse financés par un prélèvement sur la trésorerie disponible et une hausse du recours à l'emprunt

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



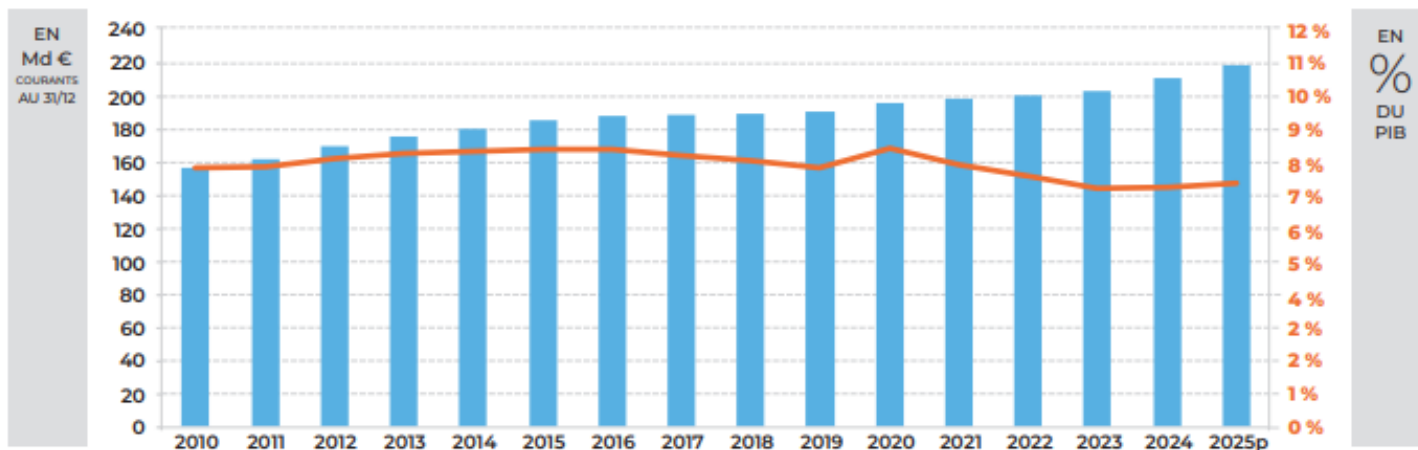
Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale

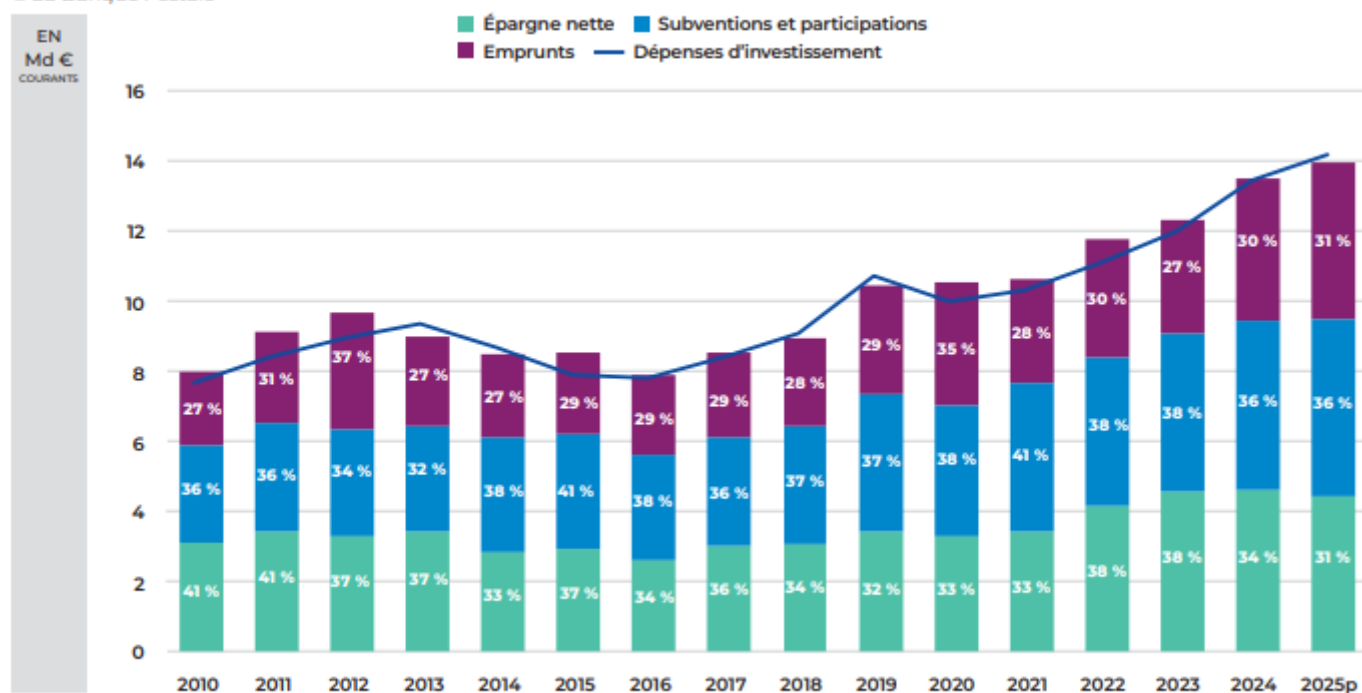


Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

- une part de plus en plus importante prise par les investissements intercommunaux au sein du bloc communal

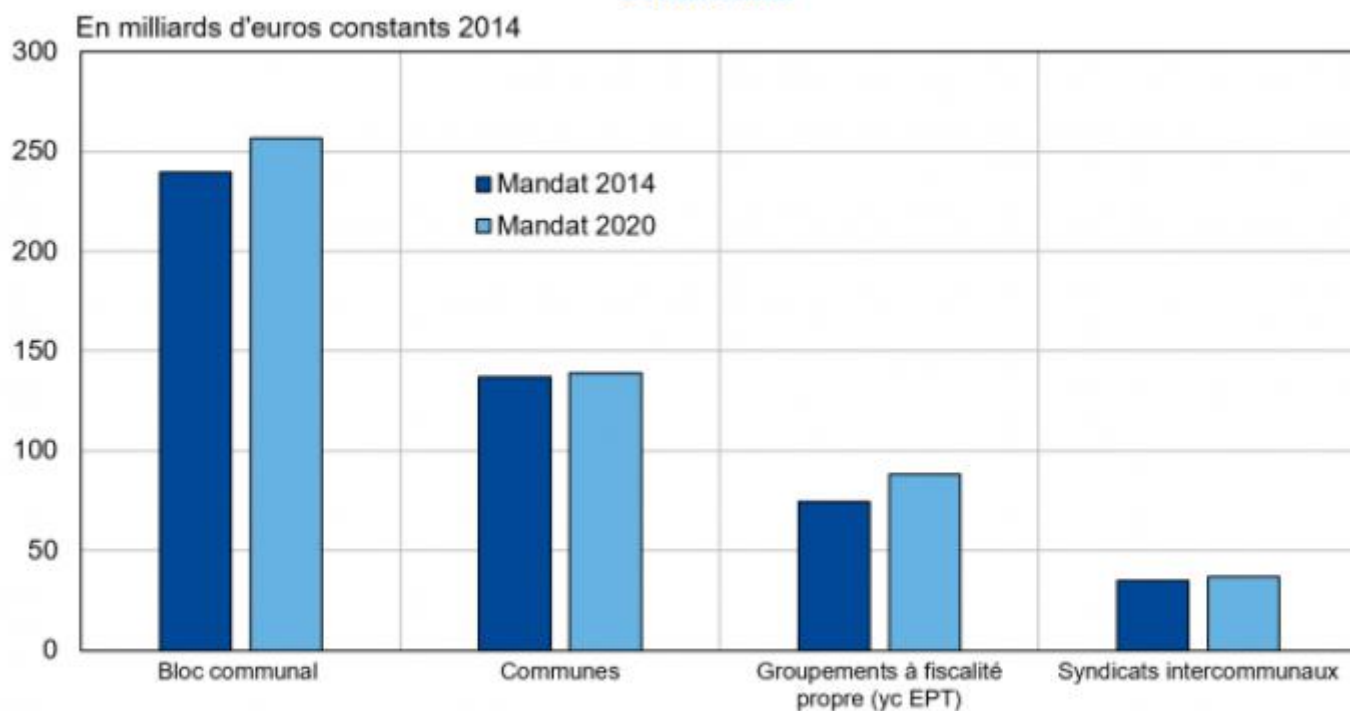
Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur, il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Comparaison par mandat des investissements cumulés du bloc communal



Source : balances comptables DGFIP BP+BA, Insee (déflateur des investissements : prix de la FBCF APU), traitements La Banque Postale (et estimations La Banque Postale pour l'année 2025).

NB : l'addition des montants par niveau n'est pas égale aux montants du bloc communal car ils ont été consolidés des flux croisés.